



# INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Commune de  
**AUBIGNY – LES CLOUZEUX**  
(85008)

**Commune déléguée des Clouzeaux**



## Sommaire

<b>1) <u>LE CONTEXTE DE L'INVENTAIRE</u></b>	P.01
1.1 – LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	P.01
<i>Carte : Situation de la commune dans le périmètre du SAGE Lay</i>	P.02
1.2 – LES DISPOSITIONS DU SAGE LAY	P.02
1.3 – LA FINALITE DE L'INVENTAIRE	P.04
- L'intégration dans les documents du SAGE	P.04
- La délimitation des ZHIEP et ZSGE	P.04
- L'intégration dans le document d'urbanisme	P.04
1.4 – QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE	P.05
- Définition	P.05
- Les sols caractérisant les zones humides	P.05
- Localisation – Types de zones humides	P.07
1.5 – LES ENJEUX DE CONSERVATION DES ZONES HUMIDES	P.08
<i>Schémas : Fonctions hydrologiques et bio-chimiques des zones humides</i>	P.08
<b>2) <u>LA DEMARCHE DE L'INVENTAIRE</u></b>	P.09
2.1 – UNE METHODE UNIQUE A L'ECHELLE DU SAGE	P.09
2.2 – LES PARTENAIRES DE L'INVENTAIRE	P.09
- La structure porteuse de l'inventaire	P.09
- Le groupe de suivi communal	P.09
- La CLE du SAGE	P.09
<i>Schéma : Etapes de réalisation de l'inventaire</i>	P.10
2.3 – LE GROUPE DE SUIVI COMMUNAL	P.10
- La composition du groupe de suivi communal	P.10
- Les réunions du groupe de suivi communal	P.12
<b>3) <u>LE CONTEXTE COMMUNAL</u></b>	P.13
3.1 – LA SITUATION DE LA COMMUNE	P.13
<i>Carte : Situation de la commune dans le périmètre du SAGE Lay</i>	P.13
3.2 – LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET URBAIN	P.14
3.3 – LE CONTEXTE PHYSIQUE	P.14
- La topographie	P.14
- La géologie - pédologie	P.14
<i>Carte : Géologie</i>	P.15
3.4 – LE CONTEXTE HYDRAULIQUE	P.15
- Le réseau hydrographique	P.15
<i>Carte : Cartographie des cours d'eau</i>	P.16
- Les risques d'inondation	P.16
<i>Carte : Réseau hydrographique de la commune</i>	P.17
3.5 – LE CONTEXTE PAYSAGER	P.19
<b>4) <u>LA METHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE</u></b>	P.20
4.1 – LA PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES	P.20
- La pré-localisation des milieux potentiellement humides en France	P.20
<i>Carte : Pré-localisation des milieux potentiellement humides</i>	P.20
- La pré-localisation de la DREAL	P.21
<i>Carte : Pré-localisation de la DREAL</i>	P.21
- Le pré-inventaire établi par le groupe de suivi communal	P.21
<i>Carte : Pré-inventaire des zones humides</i>	P.22

4.2 – L'INVENTAIRE DE TERRAIN	P.23
- Les principes de réalisation de l'inventaire	P.23
- La délimitation des zones humides	P.23
<i>Carte : Points de sondages pédologiques</i>	P.25
- La caractérisation des zones humides	P.26
- La cartographie et le traitement des données des zones humides	P.27
<i>Carte : Planches de l'atlas cartographique</i>	P.27
<i>Schéma : Exemple de fiche Gwern</i>	P.27
<i>Schéma : Synthèse de la démarche d'identification des zones humides</i>	P.27
<b>5) <u>LES RESULTATS DE L'INVENTAIRE</u></b>	P.29
5.1 – LA CARTE DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES	P.29
<i>Carte : Cartographie des zones humides</i>	P.30
5.2 – LA TYPOLOGIE DES ZONES HUMIDES	P.31
- La typologie SDAGE	P.31
<i>Carte : Cartographie des zones humides selon la typologie SDAGE</i>	P.32
- La typologie Corine biotopes	P.33
<i>Carte : Cartographie des zones humides selon le code Corine biotopes</i>	P.36
5.3 – LA QUALITE ET LES ENJEUX DE PRESERVATION DES ZONES HUMIDES	P.39
- La qualité et fonctions des zones humides	P.39
- Les enjeux d'inscription des zones humides dans le PLU	P.39
- L'inventaire réalisé sur les zones potentiellement urbanisables	P.39
<b>6) <u>LE BILAN DE L'INVENTAIRE</u></b>	P.40
<b>7) <u>RESUME</u></b>	P.41

La mission a été réalisée par Martin Guérin, chargé d'étude hydraulique et environnement au bureau d'études ATLAM.

Il a été assisté par :

- Tanguy TOURET, pour les relevés de terrain, réalisés en novembre – décembre 2022.
- Pierre CHEVILLARD, pour la saisie des données informatiques et la cartographie.
- Pascale HERVOUET-LAGADIC, pour la rédaction du dossier.

# 1 – LE CONTEXTE DE L'INVENTAIRE

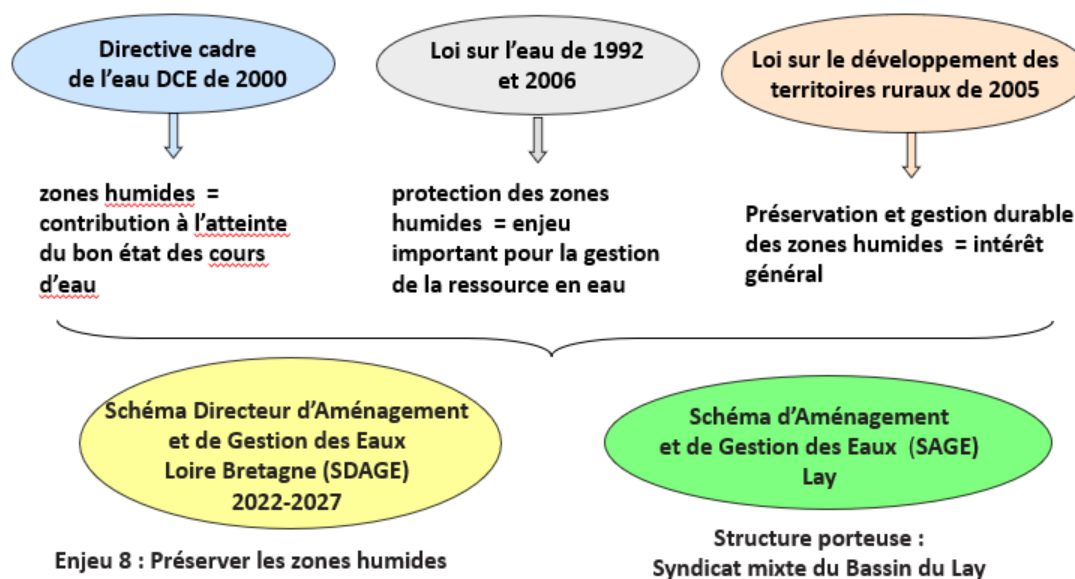
## 1.1 – Le contexte réglementaire

Les zones humides constituent des milieux à enjeux forts, par leurs fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques. Leur prise en compte ou protection est inscrite dans différentes lois ou directives :

- La loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau modifiée en 2006, qui a été adoptée dans l'objectif d'instituer une gestion équilibrée de la ressource en eau et qui vise notamment à assurer la protection des zones humides.
- La Directive Cadre de l'Eau n°2000/60/CE adoptée le 23 octobre 2000 et transcrite en droit français en avril 2004, qui a pour objet d'établir un cadre pour "la protection des eaux intérieures de surface, des eaux de transition, des eaux côtières et des eaux souterraines". Elle inscrit dans ses objectifs l'amélioration de l'état des zones humides et fixe des obligations de résultats d'ici 2015.
- La loi n°2000-1208 Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), qui a permis de transcrire; dans le code de l'urbanisme, la protection des zones humides, essentiellement par l'intermédiaire du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR), qui a permis de renforcer la protection des zones humides, par un volet "zones humides" très marqué. Celle-ci pose le principe que de la préservation et de la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.

Par ailleurs, l'inventaire communal des zones humides répond également à l'un des objectifs fondamentaux du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027, adopté le 3 mars 2022, qui comprend dans son 8<sup>ème</sup> objectif "Préserver les zones humides".

Leur préservation passe en premier lieu par leur reconnaissance.





## 1.2 – Les dispositions du SAGE Lay

La commune d'Aubigny-Les Clouzeaux s'inscrit dans le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Lay, approuvé par arrêté préfectoral du 4 mars 2011.

### SITUATION DE LA COMMUNE DANS LE PERIMETRE DU SAGE LAY



Le SAGE est établi autour de 9 enjeux :

- La qualité des eaux de surface
- La prévention des risques liés aux inondations
- La production d'eau potable
- Le partage des ressources en eau de surface en période d'étiage
- La gestion soutenable des nappes
- La qualité des eaux marines pour la valorisation du potentiel biologique et économique
- Le bon état écologique et potentiel piscicole des cours d'eau
- Les zones humides du bassin
- La gestion hydraulique permettant les usages et un fonctionnement soutenable du marais.

Concernant les zones humides, hors marais, le SAGE fixe les objectifs suivants :

- Le maintien et la gestion des fonds de vallée des cours d'eau primaires et secondaires
- L'inventaire et la protection des zones humides en amont du bassin versant.  
Celui-ci passe notamment par la prise en compte des inventaires des zones humides dans les documents d'urbanisme.
- La protection des zones humides :
  - Maintien prioritaire des zones humides du marais encore présente.
  - Reconquête des zones humides, ciblée sur des îlots prioritaires.
  - Mise en place d'un programme de restauration et d'entretien sur la zone humide
- La reconquête des zones humides

En conséquence, le SAGE prévoit que les zones humides soient inventoriées, par les communes ou leurs groupements compétents.

Afin d'avoir un inventaire cohérent sur l'ensemble du périmètre du SAGE, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Lay a adopté, le 28 septembre 2009, une méthodologie d'inventaire, actualisée en juin 2010.

La commune d'Aubigny-Les Clouzeaux est engagée depuis le 23 octobre 2019 dans une révision de son Plan Local d'Urbanisme. Outre de prévoir le développement de la commune, la révision va permettre de lier le territoire issu de la fusion des deux communes, sous un même PLU.

Afin de respecter les dispositions du SAGE Lay, il convient d'effectuer un inventaire complet des zones humides présentes sur le territoire communal.

La commune d'Aubigny disposait déjà de cet inventaire, mais pas celle des Clouzeaux.

En conséquence, la commune déléguée des Clouzeaux doit procéder à la réalisation de l'inventaire des zones humides, conformément à la méthodologie adoptée par la CLE du SAGE Lay.

A l'échelle communale, cet inventaire a également pour but d'apporter un outil de connaissance et d'analyse du territoire, permettant d'orienter au mieux sa gestion ainsi que les aménagements futurs.

## 1.3 – La finalité de l'inventaire

### L'intégration dans les documents du SAGE

Le SAGE est composé de deux documents principaux :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), opposable aux décisions administratives, définissant les objectifs du SAGE.
- Le règlement, opposable aux décisions administratives et aux tiers.

Suite à l'inventaire, la CLE peut éventuellement édicter des règles spécifiques aux zones humides qui contribuent de manière importante à l'atteinte des objectifs du SAGE.

L'inventaire contribue également à donner une connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant, par l'identification, en plus des zones humides :

- du réseau hydrographique lié aux zones humides,
- des plans d'eau et mares

### La délimitation des ZHIEP et ZSGE

L'inventaire des zones humides contribuera à la définition des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE).

La délimitation de ces zones peut être un outil efficace pour atteindre l'objectif de bon état et de bon potentiel des eaux requis par la Directive Cadre de l'Eau.

### L'intégration dans les documents d'urbanisme

Pour répondre aux articles L. 122-1, L. 123-1 et L. 124-2 du code de l'urbanisme, les documents de programmation tels que les SCOT, PLU et cartes communales, doivent être compatibles avec les SDAGE et SAGE correspondant.

Ainsi ces mesures visent à ce que les communes aient une meilleure connaissance de leur territoire et en assure, au mieux, sa gestion.

## 1.4 – Qu'est-ce qu'une zone humide

### Définition

L'article L.211-1 du code de l'environnement (modifié par la loi no 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse) définit les zones humides comme suit :  
*"On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".*

L'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, dans son article 1<sup>er</sup>, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides, en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

En référence à ces dispositions, deux critères permettent l'identification d'une zone humide et un seul critère suffit pour le classement en zone humide :

- La présence de végétation hygrophile (espèces indicatrices de milieux humides), recouvrant plus de 50 % d'une entité homogène, ou la présence de communautés végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides.
- L'hydromorphie des sols, observée à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière, en référence au tableau GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée), annexe de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

### Les sols caractérisant les zones humides

L'hydromorphie des sols est appréciée en référence aux classes du tableau GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée). L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

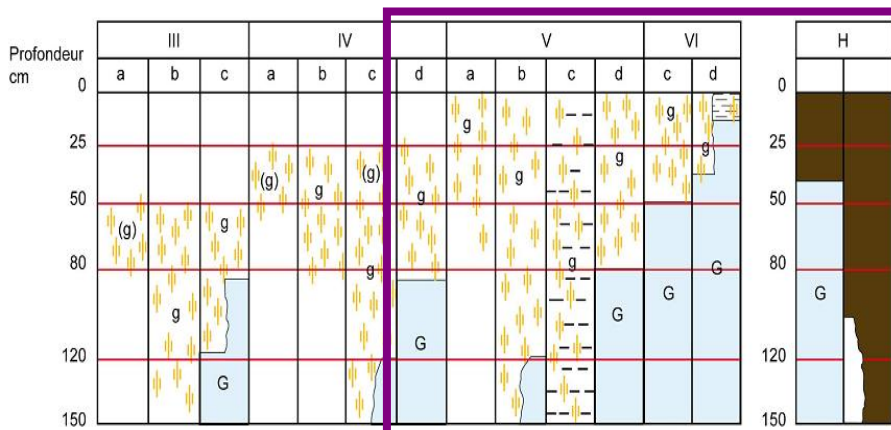
- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Dans les horizons rédoxiques (Horizon g) ou pseudo-gleys, on distingue à la fois des traits d'oxydation du fer (couleur rouille) et des traits de déferrification (grises). Ces horizons caractérisent des sols temporairement engorgés par l'eau.

Dans les horizons réductiques (Horizon G) ou gley, à dominante grise, le fer est réparti de manière homogène et est en quasi-permanence sous forme réduite. Ces horizons, très rares, sont caractéristiques d'un engorgement permanent ou quasi-permanent par l'eau.

CLASSES D'HYDROMORPHIE GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée)

Source : Arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009



Types de sols caractérisant les zones humides

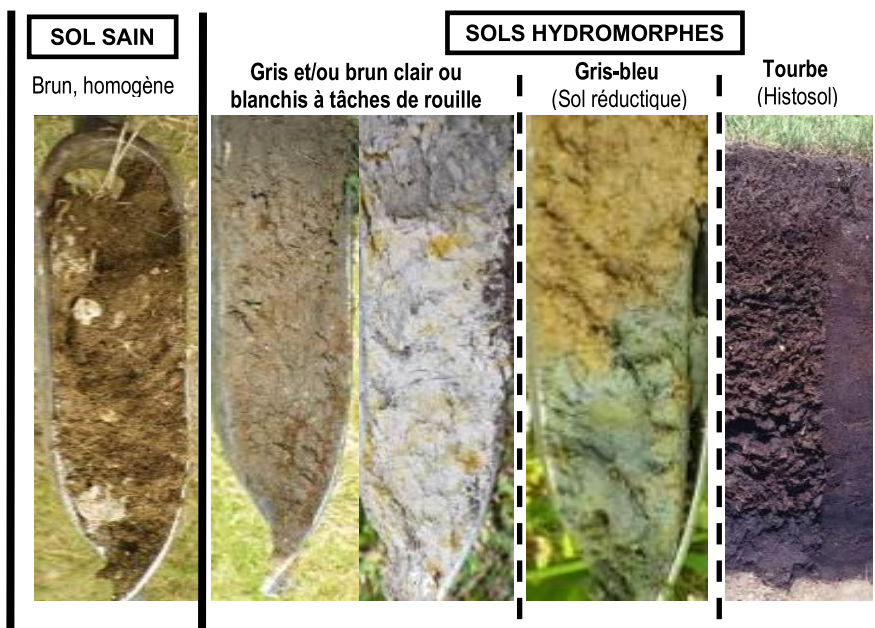


Horizons rédoxiques  
(Horizon g)

Horizons réductiques  
(Horizon G)

**Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (**

(g)	caractère rédoxique peu marqué	(pseudogley peu marqué)
g	caractère rédoxique marqué	(pseudogley marqué)
G	horizon réductique	(gley)
H	Histosols	R Réductisols
r	Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)	





## Localisation – Types de zones humides

Selon les conditions locales, les zones humides peuvent s'observer sur l'ensemble des territoires, et sur des secteurs à différents degrés d'humidité.

Sur la commune déléguée des Clouzeaux, située en zone bocagère avec un réseau hydrographique bien développé, les zones humides sont plus susceptibles de se développer en lien avec le réseau hydrographique, au niveau des fonds de vallons et de têtes d'écoulements (présence de sources et de mares).

Différents types de zones humides peuvent s'identifier, parmi lesquelles les plus représentatives sont : les roselières, les prairies humides, les boisements humides...

Cependant, des zones artificialisées peuvent également se révéler comme des zones humides, comme : les peupleraies ou des parcelles de cultures.



Roselière



Prairie humide



Boisement humide



Pourtour de plan d'eau



Peupleraie



Cutlures en zone humide

## 1.5 – Les enjeux de conservation des zones humides

Les zones humides, en raison des différentes fonctions qu'elles assument, constituent des milieux précieux qu'il convient de connaître et de préserver.

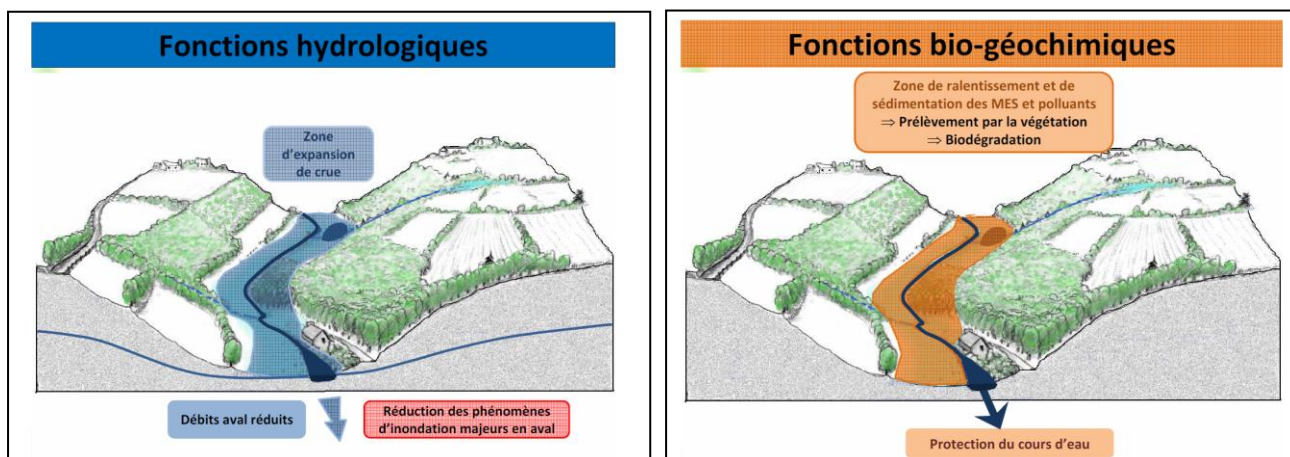
Différentes fonctions sont associées aux zones humides :

- Fonctions de régulation quantitative de la ressource en eau :
  - Protection contre les inondations (écrêtage des crues).
  - Régulation des débits à l'aval.
  - Stockage de l'eau permettant la recharge de la nappe et le soutien d'étiage.
- Fonctions de régulation qualitative de la ressource en eau :
  - Interception des matières en suspension (MES).
  - Rétention des toxiques et micropolluants.
  - Prélèvement de la végétation permettant une dénitrification et déphosphorisation.
- Fonctions biologiques :
  - Habitats diversifiés.
  - Réservoir d'espèces végétales et animales, source de biodiversité.
- Fonctions socio-économiques :
  - Production de ressources : pâturage, sylviculture, poissons.
  - Création d'espaces de loisirs : promenade, chasse, pêche...
  - Contribution à la qualité des paysages.
  - Participation à la qualité des eaux et milieux littoraux situés en aval des versants : eaux de baignade, conchylicultrice...

Les zones humides présentent en conséquence, à l'échelle des bassins versants, un grand intérêt pour la ressource en eau, aussi bien sur le plan "qualité" que sur le plan "quantité".

Le choix de réaliser l'inventaire des zones humides représente donc un enjeu majeur pour la qualité et la quantité d'eau, et constitue une réponse aux objectifs du SDAGE et du SAGE.

### FONCTIONS HYDROLOGIQUES ET BIO-CHIMIQUES DES ZONES HUMIDES



## 2 – LA DEMARCHE DE L'INVENTAIRE

### 2.1 – Une méthode unique à l'échelle du SAGE

Afin d'avoir un diagnostic cohérent sur l'ensemble de son périmètre, l'inventaire doit être réalisé selon la méthodologie définie par la CLE du SAGE, qui comprend :

- L'inventaire proprement dit, qui porte sur les zones humides, le réseau hydrographique, les plans d'eau, et qui se réalise en plusieurs étapes :
  - La pré-localisation / pré-inventaire (zones humides potentielles).
  - L'inventaire résultant des relevés de terrain (zones humides effectives).
  - La cartographie et la caractérisation des zones humides (base de données).
- La concertation locale, conduite avec un groupe de suivi communal, afin de :
  - Permettre une prise de conscience sur l'enjeu que représentent ces milieux et ainsi assurer leur protection.
  - Assurer une concertation et confronter les différents intérêts locaux.
  - Apporter les éléments de savoir local.
  - Valider les inventaires et les mesures de gestion qui pourraient être appliquées.
  - Faciliter l'appropriation de cette problématique, par le plus grand nombre.

### 2.2 – Les partenaires de l'inventaire

#### **La structure porteuse de l'inventaire**

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL) est la structure porteuse du SAGE. Il assiste les communes à mettre en place l'inventaire des zones humides, tel que défini par la CLE du SAGE.

#### **Le groupe de suivi communal**

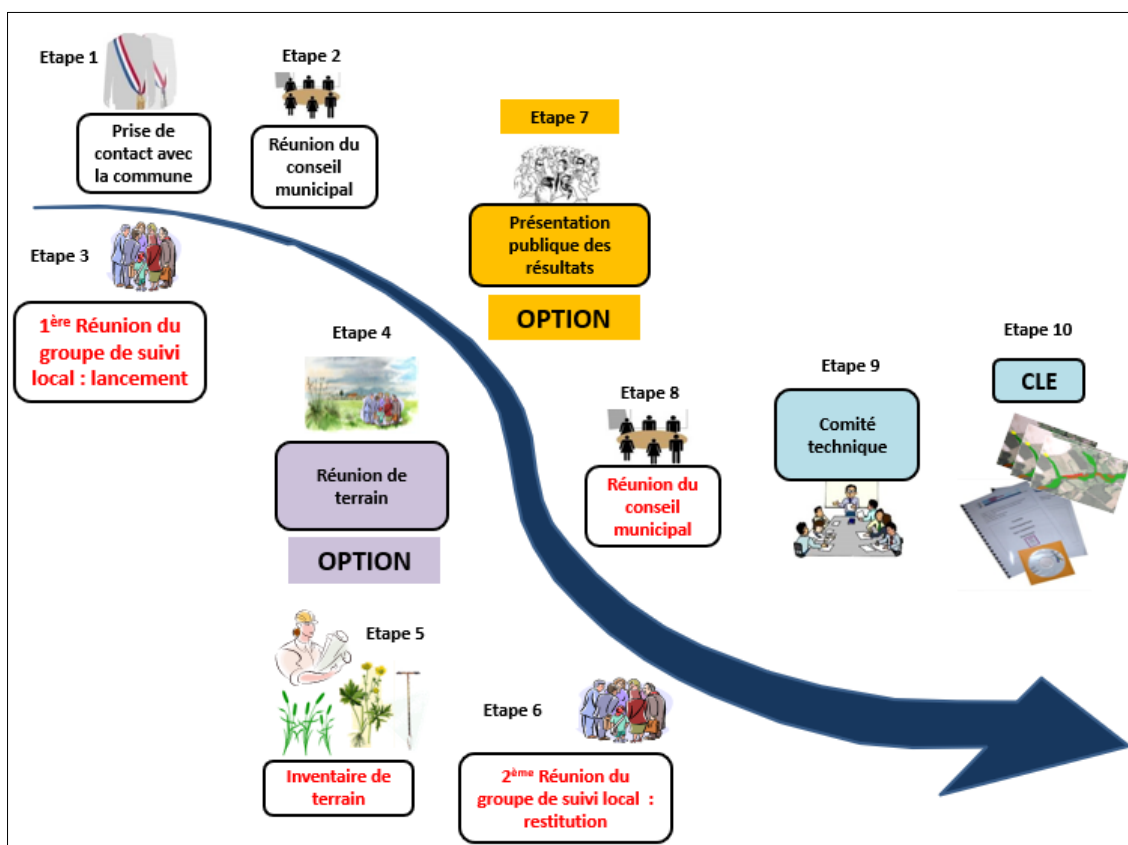
La démarche de concertation, validée par le CLE, s'appuie sur la constitution d'un groupe de suivi communal, désigné par arrêté du maire d'Aubigny-Les Clouzeaux du 9 mai 2022.

[\(Annexe 1 : Arrêté n°085-DIV-2022\).](#)

#### **La CLE du SAGE**

L'inventaire, après présentation au groupe de suivi communal et au Conseil Municipal, est soumis et validé par la CLE du SAGE.

## ETAPES DE REALISATION DE L'INVENTAIRE



## 2.3 – Le groupe de suivi communal

### La composition du groupe de suivi communal

Sur la commune déléguée des Clouzeaux, le groupe de suivi communal mis en place initialement, est constitué des membres suivants :

<b>ELUS</b>	
Madame Angélique PASQUEREAU	Maire délégué Les Clouzeaux
Monsieur Jean-Louis TESSIER	Maire délégué Aubigny
Monsieur Gwénaél MARTINEAU	Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme
Madame Frédérique TRICHET	Conseillère déléguée à l'espace rural
<b>PERSONNES EXTERIEURES</b>	
Monsieur Michel BIRE	Conseil des Sages Aubigny-Les Clouzeaux
Monsieur André GRASSINEAU	
Monsieur René-Paul TRICHET	Association de chasse Monconseil La Frogerie, Aubigny-Les Clouzeaux
Monsieur Pascal MEGE	Animateur du SAGE du Lay
<b>ADMINISTRATION</b>	
Madame Audrey SENE-SIGNANINI	Responsable du service Urbanisme-Foncier, Commune Aubigny-Les Clouzeaux
Madame Nathalie MONJARET	Cheffe de projet planification urbaine au service Planification et Politique Foncière, La Roche-sur-Yon Agglomération



Dans un second temps, le groupe de suivi communal a été modifié à partir du 31 mai 2023 (changement à l'élection du mois de mars) et se compose désormais des membres suivants :

<b>ELUS</b>	
Madame Michelle GRELLIER	Maire d'Aubigny-Les Clouzeaux
Monsieur Louis Bruillot	Maire délégué des Clouzeaux, 3 <sup>ème</sup> adjoint en charge de la Transition écologique
Monsieur Jany Guéret	Adjoint au Maire en charge de l'Habitat, l'Urbanisme, l'Economie et l'Espace rural
Monsieur Serge Chevolleau	Conseiller délégué à l'espace rural
<b>PERSONNES EXTERIEURES</b>	
Monsieur Michel Biré	Conseil des Sages Aubigny-Les Clouzeaux
Monsieur André Grassineau	
Monsieur Jacques Gouraud	
Monsieur Pascal MEGE	Animateur du SAGE du Lay
<b>ADMINISTRATION</b>	
Madame Audrey SENE-SIGNANINI	Responsable du service Urbanisme-Foncier, Commune Aubigny-Les Clouzeaux
Madame Nathalie MONJARET	Cheffe de projet planification urbaine au service Planification et Politique Foncière, La Roche-sur-Yon Agglomération

Ces membres sont aujourd'hui les personnes en charge du suivis de l'inventaire communal des zones humides de la commune déléguée des Clouzeaux.



## Les réunions du groupe de suivi communal

L'atout majeur du groupe est d'apporter au prestataire de l'inventaire, la connaissance locale de terrain et d'échanger sur celui-ci.

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides et des haies, 3 réunions de groupe de suivi communal ont été organisées :

- 1<sup>ère</sup> réunion du 31 mai 2022 – Lancement :
  - Rappel du contexte de l'inventaire des zones humides, dans le cadre du SAGE.
  - Présentation des fonctions et des enjeux des zones humides.
  - Présentation de la méthodologie d'inventaire adoptée par la CLE du SAGE.
  - Recueil de données d'information locale : contexte communal, zones humides connues, mares, phénomènes qui peuvent être non visibles sur le terrain touchant notamment au régime hydraulique (inondations, sources...).

Ces données permettent d'établir une carte de pré-inventaire des zones humides.

[\(Annexe 2 : Compte-rendu de la réunion du groupe de suivi communal du 31 mai 2022\).](#)

- 2<sup>ème</sup> réunion du 9 février 2023 – Restitution de l'inventaire :
  - Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides.
  - Discussions, remarques sur l'inventaire.

[\(Annexe 3 : Compte-rendu de la réunion du groupe de suivi communal du 9 février 2023\).](#)

- 3<sup>ème</sup> réunion du 31 mai 2023 - Restitution définitive de l'inventaire :
  - Présentation des résultats définitifs de l'inventaire des zones humides.
  - Discussions, décision de présentation au corps agricole et d'approfondissement de l'inventaire sur des parcelles potentiellement urbanisables.

[\(Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion du groupe de suivi communal du 31 mai 2023\).](#)

A l'issue de cette dernière réunion il a été décidé :

- Une réunion de présentation des résultats de l'inventaire aux exploitants agricoles, le 12 juin 2023.
- La tenue de trois demi-journées de permanence à la mairie, les 3, 4 et 5 juillet 2023, afin de recevoir chaque exploitant pour échanger sur leurs problématiques propres.

[\(Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion du groupe de suivi communal du 31 mai 2023 – Réunion de présentation au corps agricole du 12 juin 2023 et des 3 demi-journées de permanence des 3, 4 et 5 juillet 2023\).](#)

## 3 – LE CONTEXTE COMMUNAL

### 3.1 – La situation de la commune

La commune déléguée des Clouzeaux, d'une surface d'environ 2 650 ha, se situe à moins de 10 Km au sud-ouest de La Roche-sur-Yon, entre deux axes majeurs de circulation :

- RN 160 : La Roche-sur-Yon / Les Sables d'Olonne.
- RD 747 : La Roche-sur-Yon / La Tranche sur Mer.

Ces deux voies sont reliées entre elles par des voies départementales secondaires qui traversent le bourg des Clouzeaux :

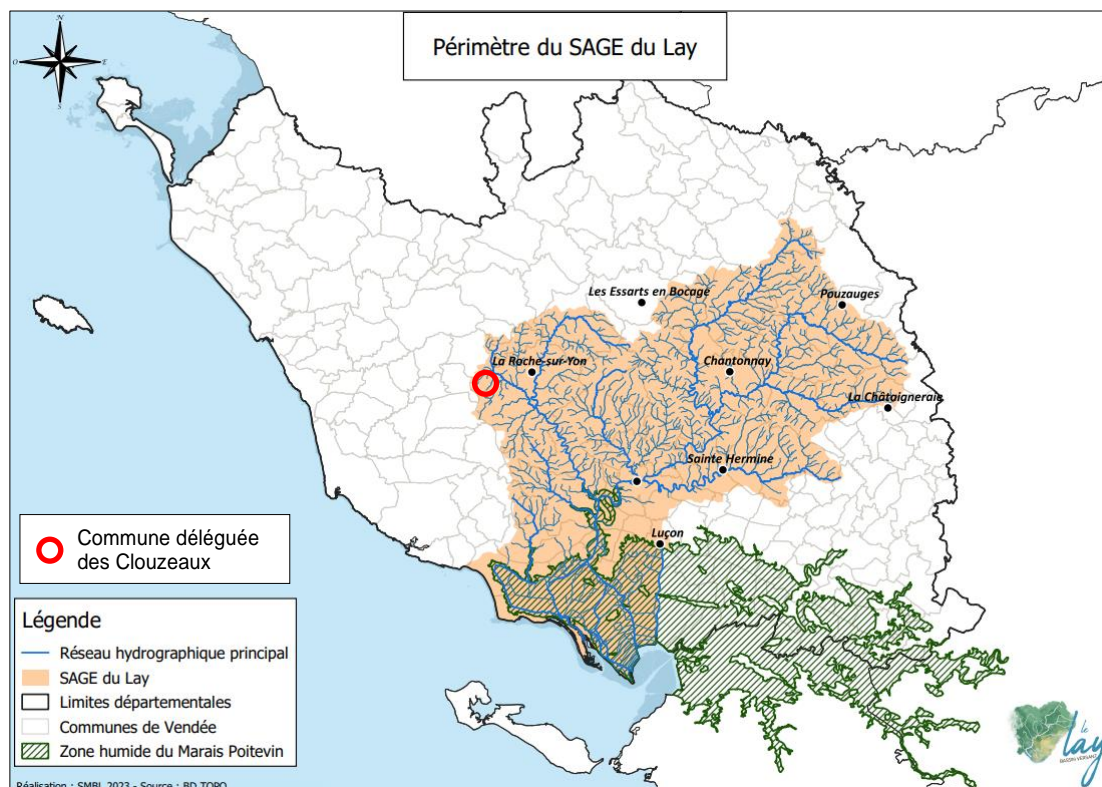
- RD 4 : reliant Venansault à Nieul-le-Dolent.
- RD 80 : reliant Sainte Flaive-des-Loups à la RD 747 (Pont Ravaud).
- RD 50 : reliant Aubigny à Landeronde.

Elle est également traversée par deux infrastructures d'importance : la voie ferrée La Roche-sur-Yon / Les Sables d'Olonne et le contournement Sud de La Roche-sur-Yon (A 87) reliée à la RN 160.

Les anciennes communes des Clouzeaux et d'Aubigny (5 230 ha) se sont regroupées le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour former la commune nouvelle d'Aubigny-Les Clouzeaux.

Cette nouvelle commune fait partie de la Communauté d'Agglomération "La Roche-sur-Yon Agglomération", qui regroupe La Roche-sur-Yon et 12 communes de sa couronne.

La commune se situe en limite nord-ouest du bassin versant du Lay, dans le sous-bassin versant de l'Yon.



## 3.2 – Le contexte démographique et urbain

La commune d'Aubigny-Les Clouzeaux compte près de 7 000 habitants, dont environ 3 000 habitants pour la commune déléguée des Clouzeaux ; il s'agit de la deuxième commune de La Roche-sur-Yon Agglomération, en nombre d'habitants.

Sa situation dans la couronne yonnaise et sur des axes importants de circulation est favorable à son développement.

La commune déléguée des Clouzeaux se caractérise par un habitat dispersé, réparti entre :

- Le bourg, situé en bordure du ruisseau de la Tinouze et la RD 4 (Venansault / Aubigny), qui a connu depuis de nombreuses années un développement important.
- De nombreux villages, qui pour certains se sont énormément développés, à proximité de La Roche-sur-Yon (la Soulinière, les Fontenelles, les Tonnelles, l'Ondière, la Grande Richardière).

## 3.3 – Le contexte physique

### La topographie

La commune déléguée des Clouzeaux présente un relief relativement vallonné lié à la présence de nombreuses vallées.

Sur le territoire communal, l'altitude varie de 45 m NGF au niveau de Bellevue et en bordure du Guyon, jusqu'à 77 m NGF entre L'Embretière et L'Auriolière.

Le bourg est compris dans cet intervalle avec des valeurs oscillant entre 50 et 65 m NGF.

### La géologie - pédologie

La commune déléguée des Clouzeaux s'inscrit au sein du complexe granitique du Bas Bocage Vendéen, principalement représenté par des granites intercalés de roches métamorphiques (gneiss, schistes, micaschistes...).

Ainsi, la plus grande partie du territoire repose sur des formations granitiques qui affleurent sur les versants de vallées (massifs du Poiré-sur-Vie – La Roche-sur-Yon – Venansault), représentées par :

- Granite hétérogène à biotite fréquente, muscovite et parfois sillimanite
- Monzogranite à grain fin, à biotite.

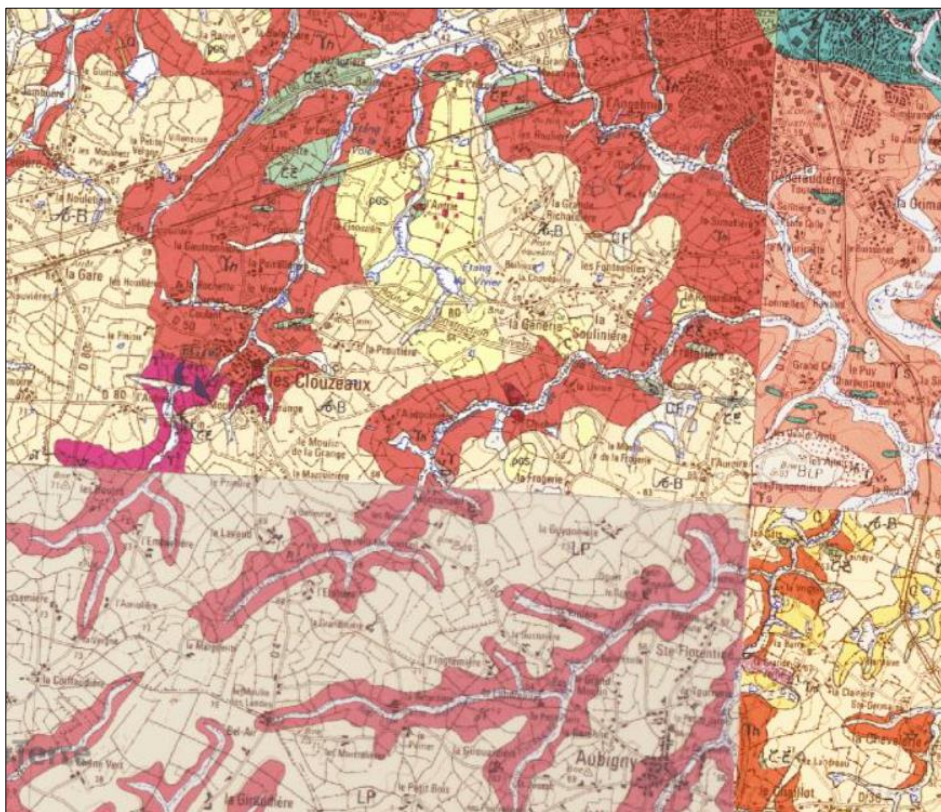
Ceux-ci sont largement recouverts, sur les plateaux, de formations superficielles :

- Formation des plateaux : limons, cailloutis résiduels de quartz plus ou moins émoussés, altérites (argiles, arènes).
- Grave sableuse, galets et cailloutis émoussés de quartz.

Les fonds de vallées sont recouverts d'alluvions récentes.

Les sols de plateaux ont pour une grande partie été drainés.

## GEOLOGIE



### 3.4 – Le contexte hydraulique

#### Le réseau hydrographique

La commune déléguée des Clouzeaux s'inscrit sur le bassin versant du Lay par l'intermédiaire d'affluents de l'Yon.

Le réseau hydrographique, bien développé (tête de versant), est représenté par l'Ornay (affluent de l'Yon) et le Guyon, qui avec l'Amboise forme l'Ornay, ainsi que leurs affluents :

- Ruisseau de la Paillonnière, en limite nord.
- Ruisseau de la Tinouze et son affluent le ruisseau du Vivier.
- "Ruisseau de La Landronnière".
- Ruisseau de la Livraie, en limite sud.

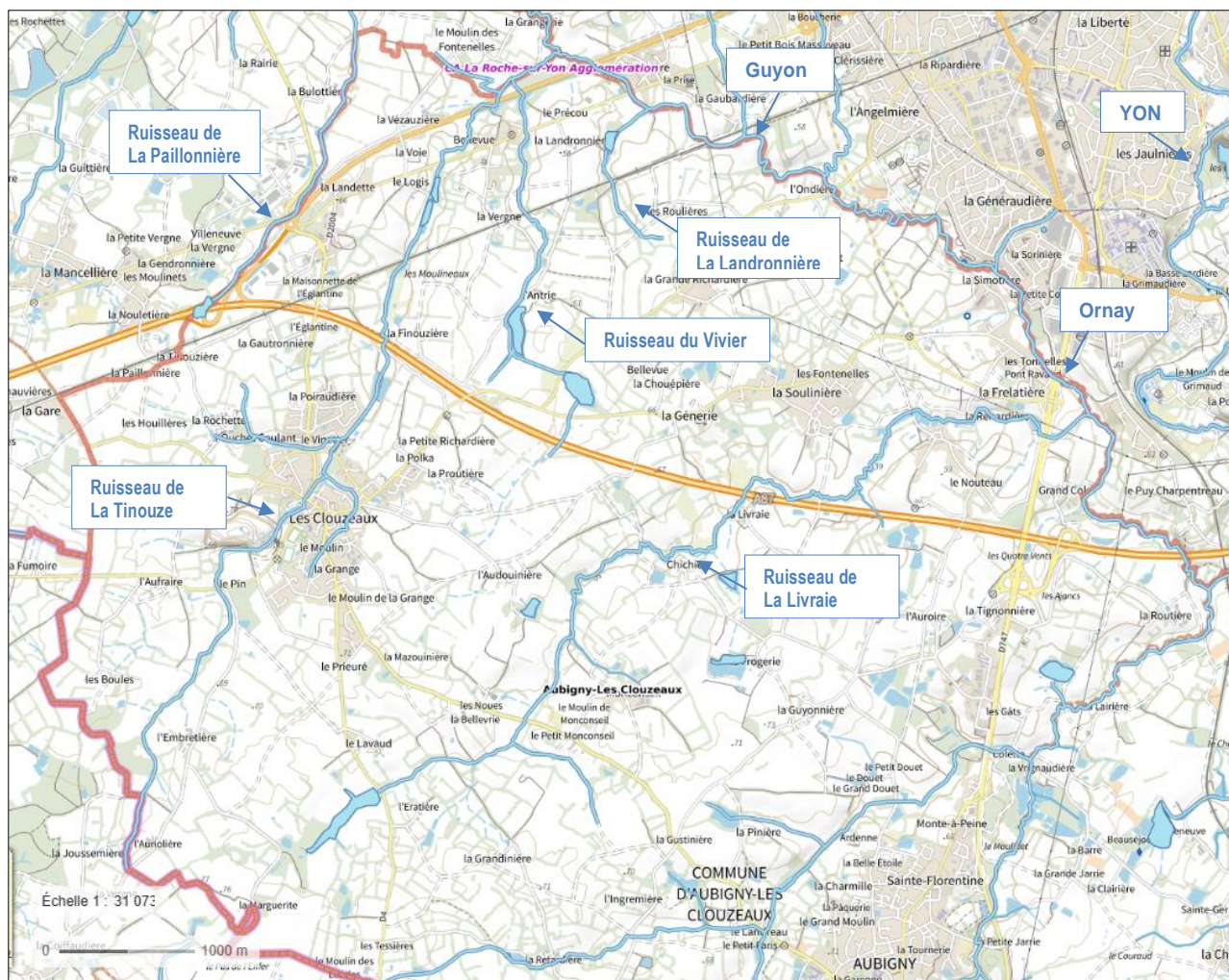
Le linéaire total de cours d'eau est d'environ 35 km.

Ces cours d'eau sont alimentés par de nombreuses sources, ainsi que par un réseau hydrographique secondaire, composé de fossés et écoulements naturels.

La commune comporte également de nombreux plans d'eau, que l'on retrouve dans les fonds de vallées ou en tête d'écoulement au niveau des plateaux, en particulier entre la Soulinière, la Grande Richardière et l'Ondière.



## CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU



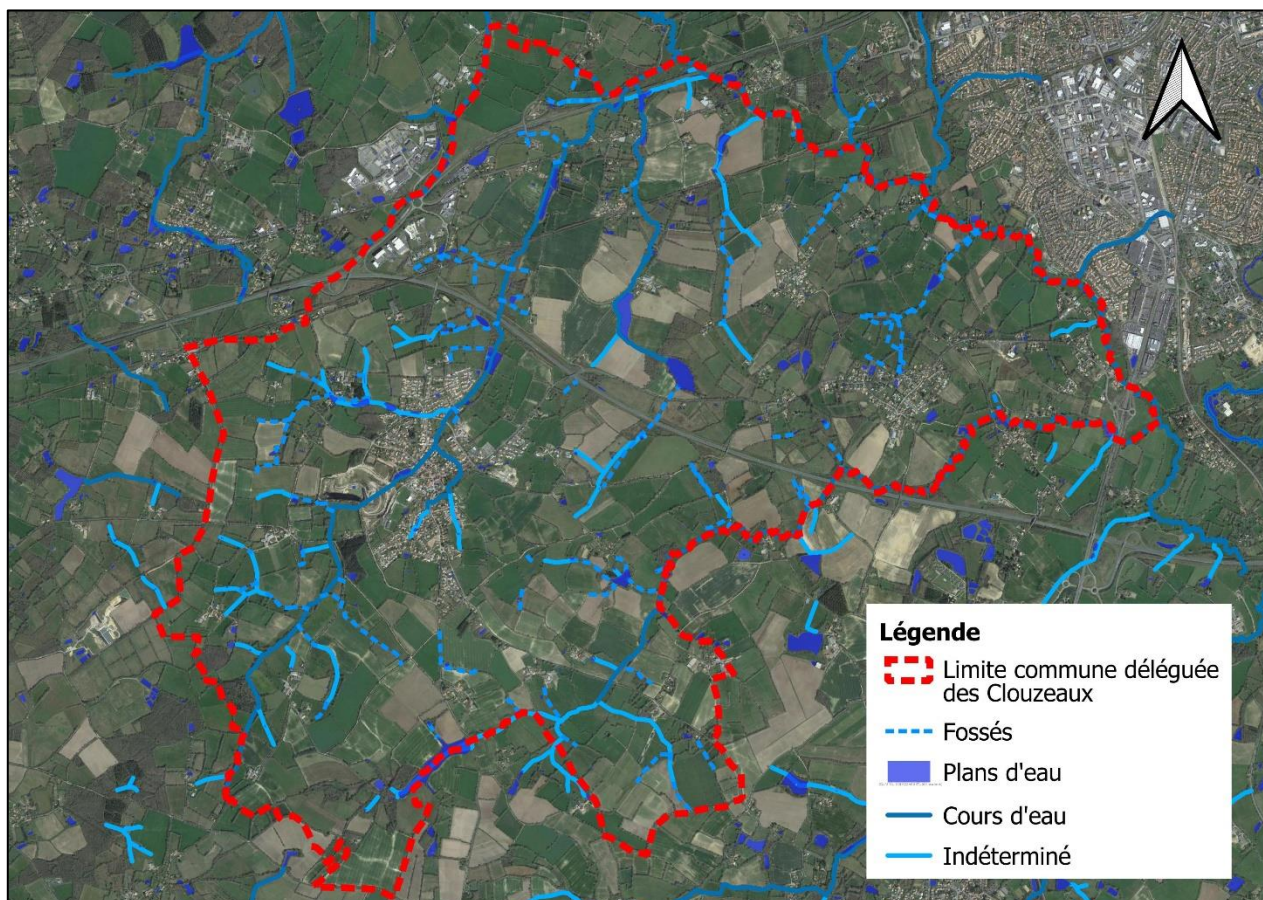
### Les risques d'inondations

La commune d'Aubigny-Les Clouzeaux n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations ; elle est seulement concernée par l'Atlas des Zones Inondables de l'Yon, qui ne s'écoule pas sur la commune déléguée des Clouzeaux.

Les vallées de la commune présentent une sensibilité forte vis-à-vis des engorgements en eau.



## RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE



Exemple : Plan d'eau





Mare



Cours d'eau



Fossé



Bassin de rétention des eaux pluviales

### 3.5 – Le contexte paysager

La commune déléguée des Clouzeaux s'inscrit dans un contexte bocager dense, avec principalement des parcelles de prairies ou de cultures, formant des ilots entourés de haies, et quelques parcelles boisées.

La densité végétale est plus particulièrement dense sur la partie sud-est du territoire, autour de la Soulinière.

Les vallées peu marquées, et leurs versants, sont souvent exploitées et se démarquent peu, sauf la vallée du ruisseau de la Tinouze (hors agglomération) qui présentent encore des prairies avec des ceintures bocagères.

La commune n'est concernée par aucun site Natura 2000.

Un seul zonage ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) concerne le territoire communal, sur sa partie sud-ouest : ZNIEFF de type 2 "Bocage à chêne Tauzin entre les Sables d'Olonne et la Roche-sur-Yon" (n° 520005733).

Cette ZNIEFF porte sur un ensemble bocager relativement préservé qui est intéressant par l'abondance des micro-habitats mésophiles de talus permettant le développement d'une flore des landes avec notamment la Bruyère ciliée, Potentilla montana et l'Asphodèle. La présence abondante du chêne Tauzin et du Chêne vert confère à ce secteur un caractère littoral.

#### CONTEXTE BOCAGER DE LA COMMUNE





## 4 – LA METHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE

### 4.1 – La pré-localisation des zones humides

L'inventaire débute par une phase de pré-localisation, permettant de définir et de localiser les secteurs à forte probabilité de présence de zones humides (zones humides potentielles), afin d'optimiser la phase ultérieure de terrain.

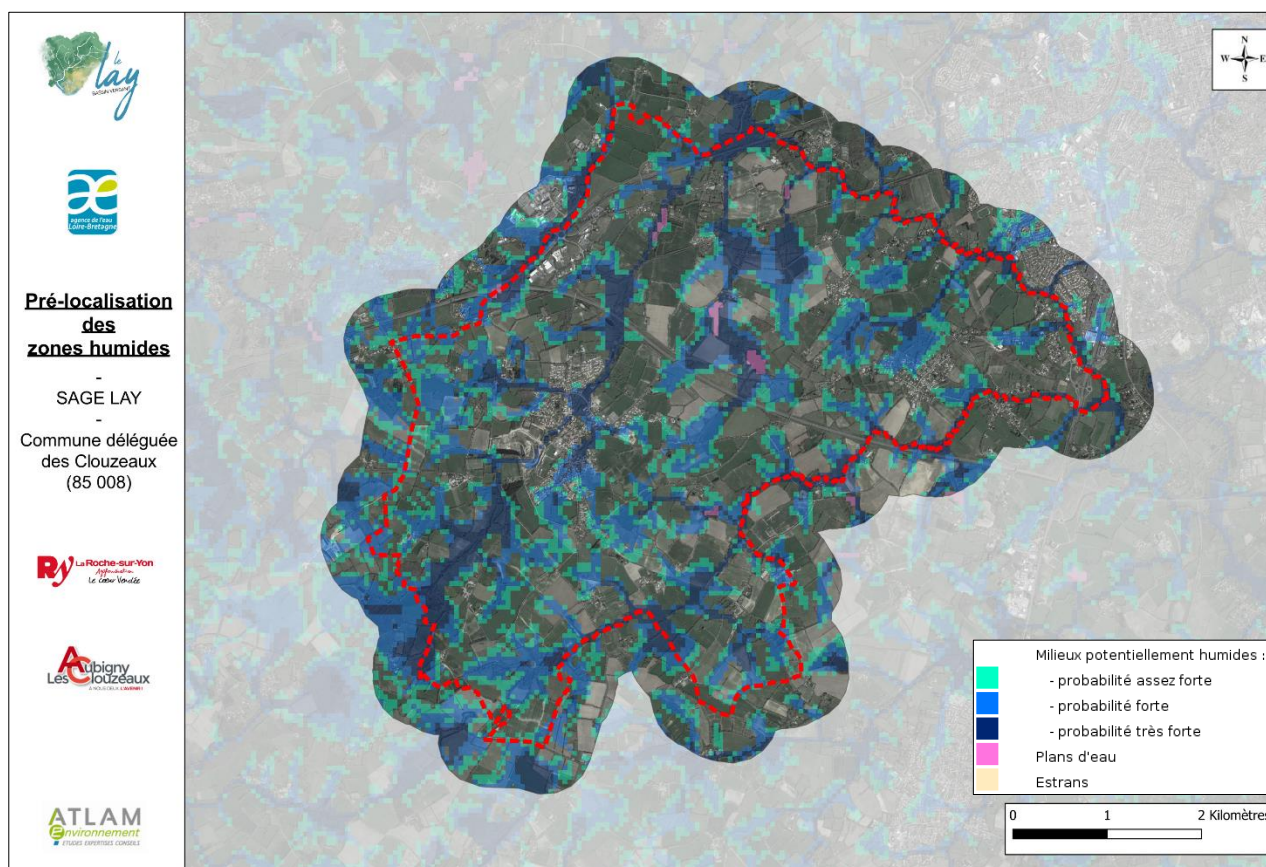
La pré-localisation résulte de la compilation de différents documents préétablis permettant de cibler les secteurs du territoire susceptibles de présenter des zones humides.

#### La pré-localisation des milieux potentiellement humides en France

La pré-localisation des milieux potentiellement humides en France, réalisée par l'INRA – et l'Agro-campus Ouest de Rennes, est conçue à partir d'un modèle numérique de terrain, basé sur la topographie ainsi que sur la perméabilité du sol.

Sur la commune déléguée des Clouzeaux, cette carte indique une surface probable de zones humides, non négligeable, en lien avec le contexte géologique et pédologique.

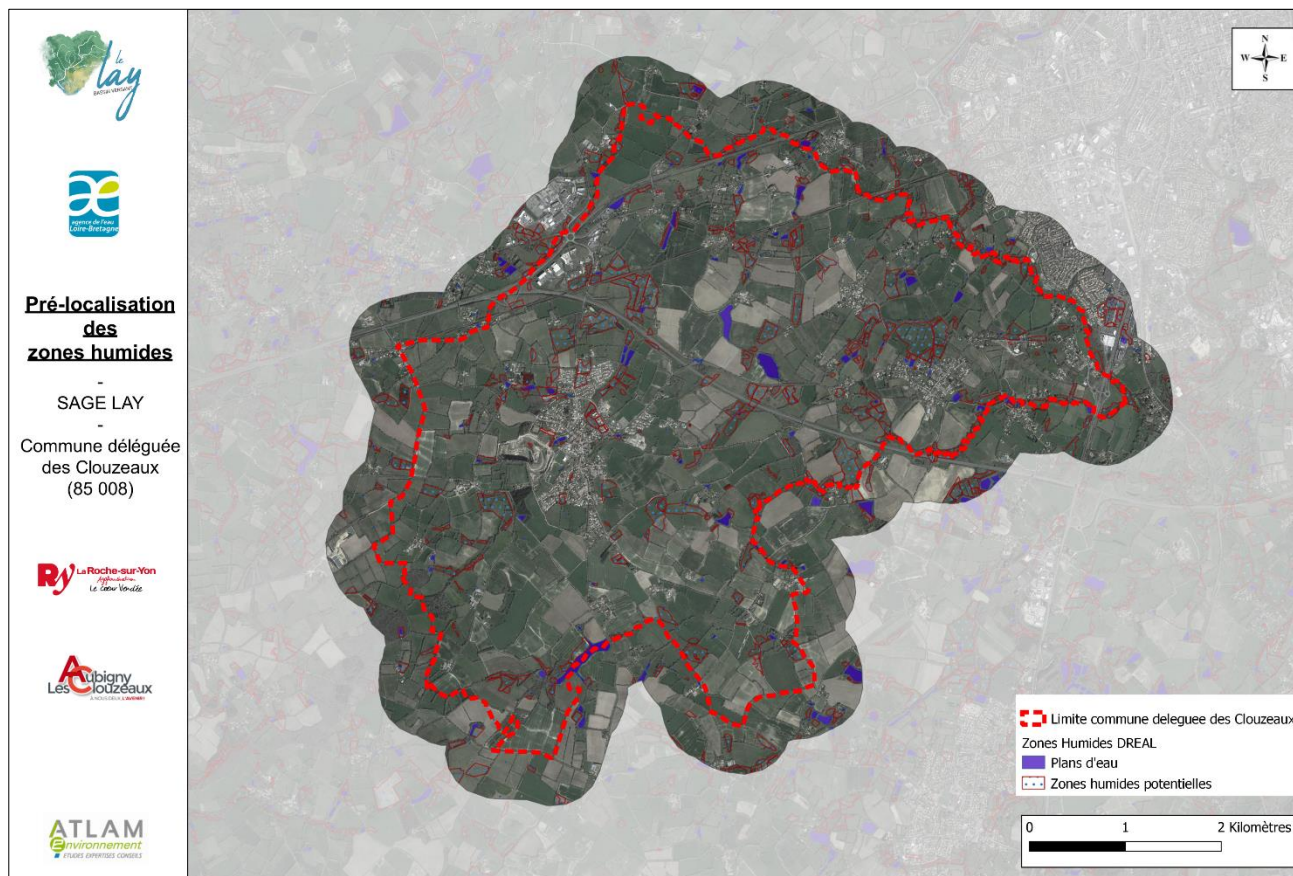
#### PRE-LOCALISATION MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES



## La pré-localisation de la DREAL

Cette pré-localisation, établie par photo-interprétation, identifie des zones humides potentielles, au vu de leur localisation et de leur occupation du sol. Celle-ci apparaît relativement réaliste sur la commune.

### PRE-LOCALISATION DE LA DREAL



## Le pré-inventaire établi par le groupe de suivi communal

Les documents de pré-localisation ont été présentés au groupe de suivi communal (sous forme d'un atlas cartographique) dont les membres ont pris connaissance, formulé des remarques, précisé certains points permettant d'apporter des données complémentaires (1<sup>ère</sup> réunion du groupe de suivi communal).

Une carte de pré-inventaire des zones humides, prenant en compte l'ensemble des informations fournies au prestataire a alors été réalisée.

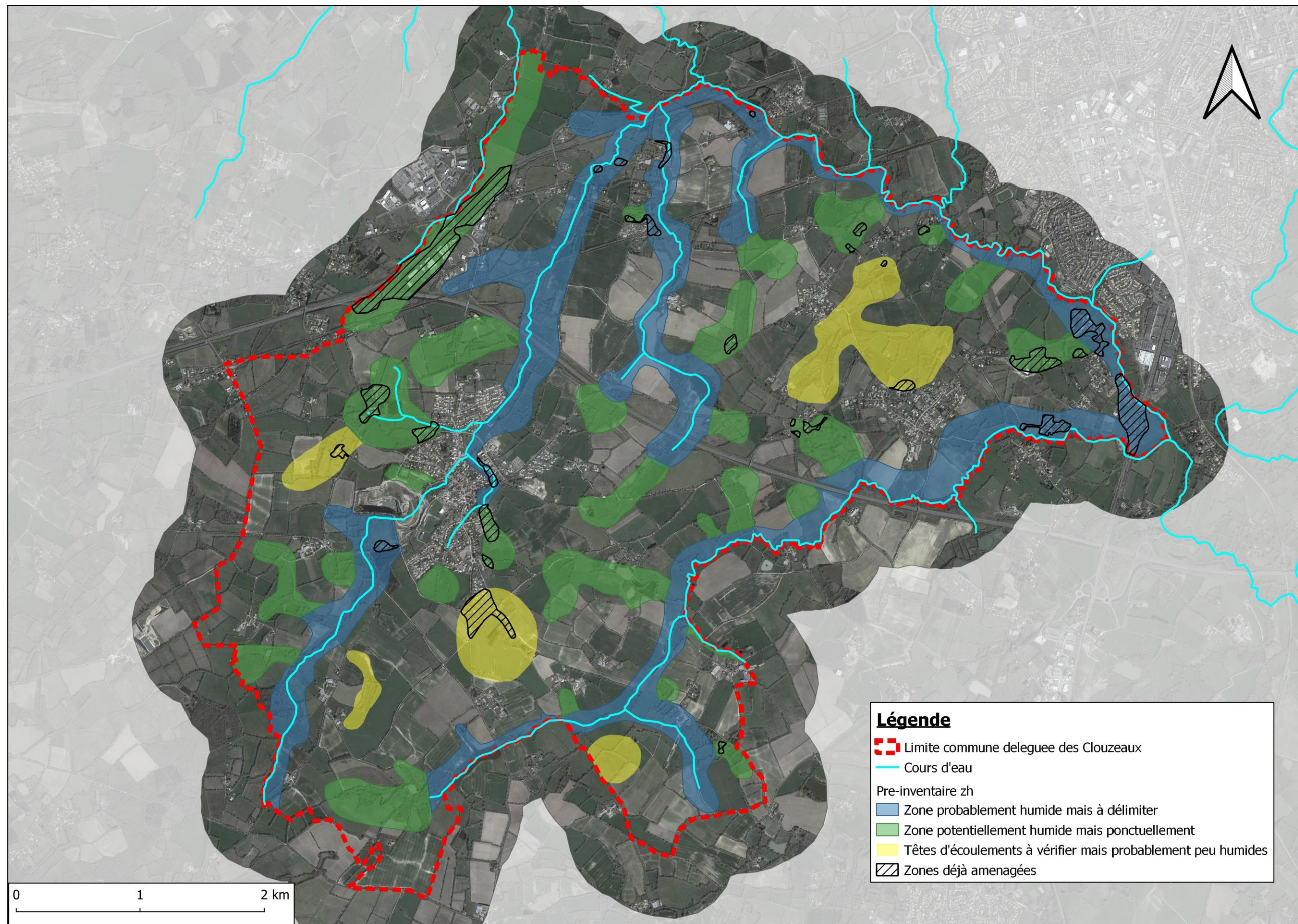
**Cette carte a permis de cibler les zones où l'effort de prospection doit être plus important.**

La carte qui a été établie sur la commune déléguée des Clouzeaux distingue trois types de zones :

- Les zones humides, à vérifier et à délimiter sur le terrain (en bleu), soit 4,6 km<sup>2</sup>.
- Les zones probablement ponctuellement humides, à vérifier (en jaune), soit 4 km<sup>2</sup>.
- Les vallées et talwegs à vérifier mais probablement pas humides (en vert), soit 1,5 km<sup>2</sup>.



PRE-INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES





## 4.2 – L'inventaire de terrain

### Les principes de réalisation de l'inventaire

Cette phase a pour objectif l'identification, la délimitation et la caractérisation, de manière exhaustive, des zones humides sur le territoire communal.

Cet inventaire est basé sur les critères floristiques et pédologiques, conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides, en application des articles L.214-7 et R.211-108 du code de l'environnement, tel que précisé précédemment.

L'inventaire se réalise sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des surfaces imperméabilisées, mais en ciblant les secteurs définis par le pré-inventaire.

Ainsi l'inventaire de terrain permet de :

- Confirmer ou infirmer les zones identifiées comme potentiellement humides.
- Délimiter précisément les zones humides.
- Apporter une argumentation technique à la détermination de chacune des zones humides.
- Caractériser les zones humides identifiées.

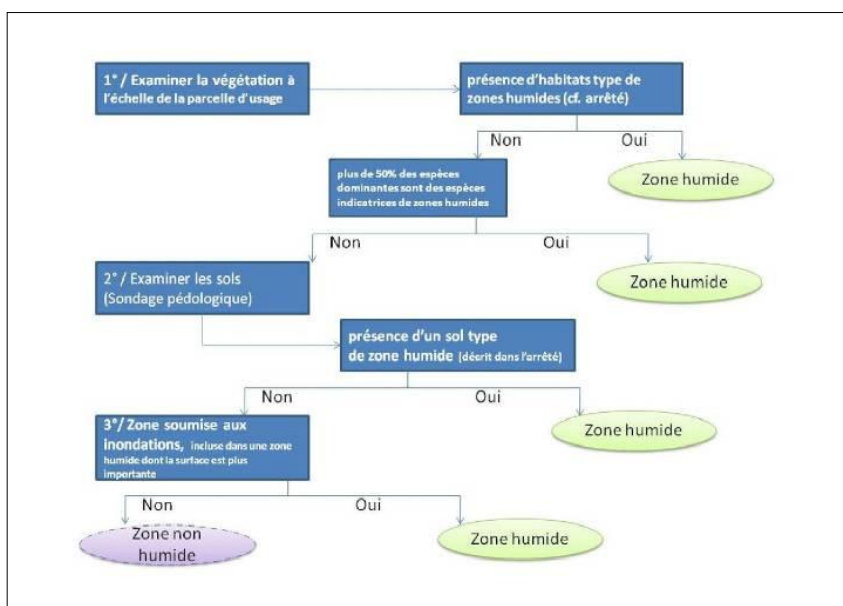
Sur la commune déléguée des Clouzeaux, ces inventaires ont été réalisés durant les mois de novembre et décembre.

En accord avec le comité de suivi local, il a décidé que les inventaires de terrain soient réalisés en autonomie par le bureau d'études.

### La délimitation des zones humides

En l'absence de végétation indicatrice de zones humides, tous les secteurs ciblés par le pré-inventaire font l'objet de sondages pédologiques, permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide.

Sur chaque secteur, plusieurs sondages sont réalisés de façon à délimiter au mieux la zone humide. La topographie, lorsqu'elle est significative, aide également à positionner les points de sondages.



Pour chaque point de sondage, les caractéristiques du sol sont spécifiées dans une fiche : coordonnées, sol humide ou non, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.

**Au total sur la commune, 984 points de sondages pédologiques ont été réalisés, dont :**

- 535 sont caractéristiques d'une zone humide.
- 449 ne sont pas caractéristiques d'un sol hydromorphe et donc humide, dont 52 correspondent à un refus de tarière (sol peu profond).

Ce sont donc 45,6% des sondages réalisés qui sont caractéristiques de sols hydromorphes et 28% qui correspondent à des sols humides.

En conséquence des zones hydromorphes, mais non humides ont été identifiées.

#### ILLUSTRATION DES SONDAGES PEDOLOGIQUES REALISES SUR LA COMMUNE



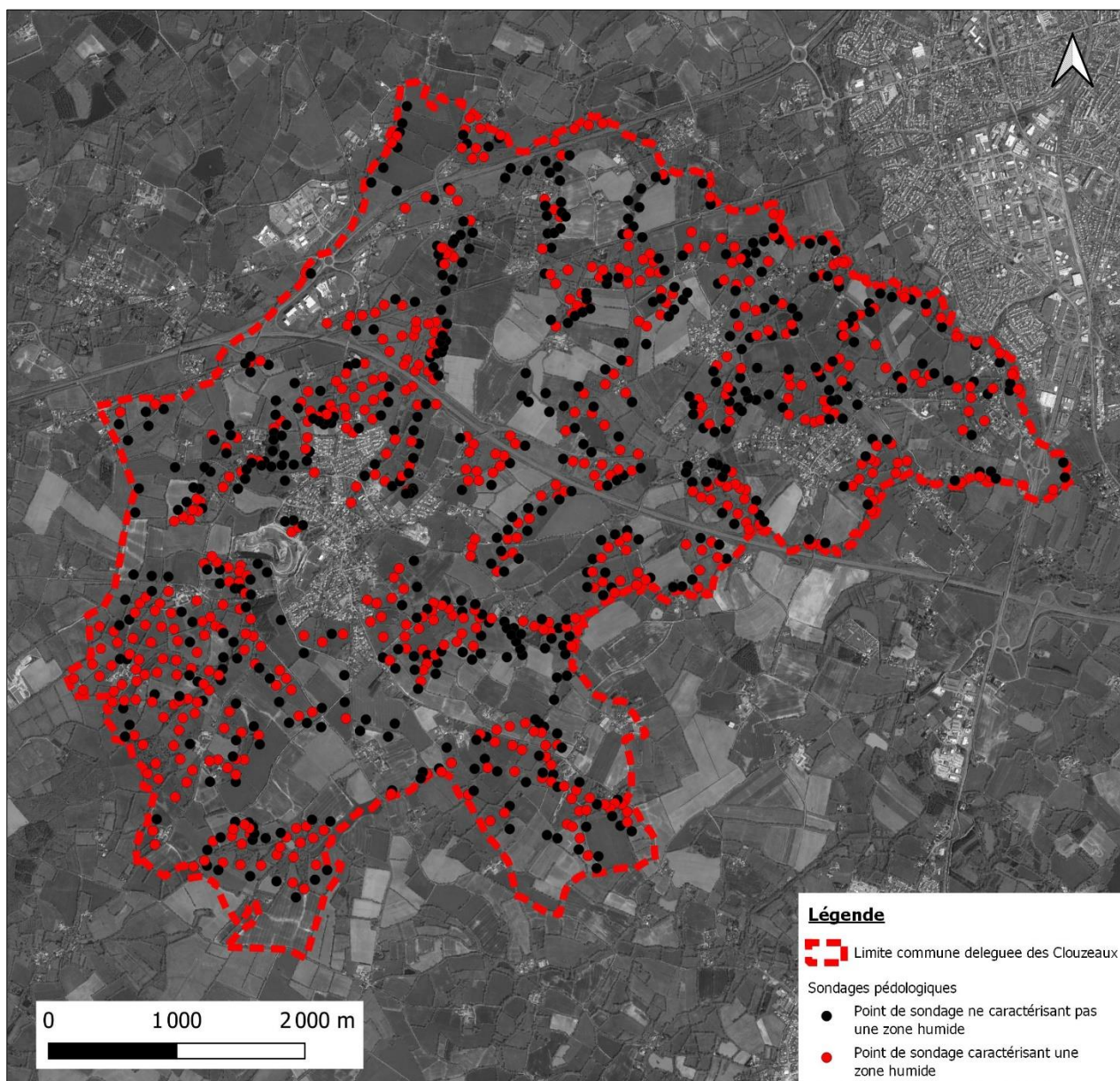
Trace d'oxydation dès 20 cm



Sondage sans trace rédoxique



## POINTS DE SONDAGES PEDOLOGIQUES



## La caractérisation des zones humides

Chaque zone humide identifiée (par entité homogène) fait l'objet d'une fiche descriptive (avec un code et la date), permettant de la caractériser sur les critères essentiels à la détermination de sa typologie et de sa fonctionnalité :

- Informations générales (date, localisation, numérotation...).
- Position topographique (plateau, versant, fond de vallée).
- Typologie Corine biotopes.
- Typologie SDAGE.
- Critère de délimitation (végétation, habitat, sol)
- Espèces végétales et recouvrement
- Hydromorphie du sol (par étude pédologique).
- Diagnostic hydrologique (alimentation / connexion au réseau hydrographique)
- Régime de submersion.
- Activités et usages dans la zone et autour.
- Etat de conservation du milieu.
- Atteintes (rejets, comblement, piétinement, drainage, végétation invasive, ...).

## FICHE D'IDENTIFICATION DES ZONES HUMIDES

Maître d'ouvrage : IIBSN Maître d'œuvre : IIBSN Date : Nom de l'intervenant : Opérateur :		Support cartographique de terrain : Echelle d'utilisation du support cartographique sur le terrain : Support cartographique de numérisation : Echelle de numérisation :		<b>Informations générales sur la zone</b> Identifiant GWERN : Identifiant Zone Humide : Id_nom du site fonct° d'appartenance : Toponyme : Cours d'eau :	
<b>Typologie CORINE</b> - Principal : - Secondaire :		<b>Position de la zone humide dans le bassin versant</b> Plateau   Versant   Fond de vallée - Talweg		<b>Etat de conservation du milieu</b> Habitat non dégradé Habitat partiellement dégradé Habitat (fortement) dégradé	
<b>Espèces végétales - recouvrement</b>		<b>Typologie SDAGE</b> 1 Grands estuaires 2 Baies et estuaires moyens plats 3 Marais et lagunes côtières 4 Marais saumâtres aménagés 5 Bordures de cours d'eau 6 Plaines alluviales 7 Zones humides de bas fonds en tête de bassin 8 Régions d'étangs 9 Bordures de plan d'eau (lacs, étangs...) 10 Marais et landes humides de plaines et plateaux 11 Zones humides ponctuelles 12 Marais aménagés à vocation agricole 13 Zones humides artificielles		<b>Fonctionnement hydrologique</b> <b>Régime de submersion</b> Fréquence   Atendue Inconnu   Inconnu Jamais   Sans objet (jamais) Exceptionnellement   Partiellement Régulièrement   Totalement En permanence	
<b>Remarques générales</b>		<b>Diagnostic fonctionnement hydrologique</b> observé proche de l'équilibre naturel sensiblement dégradé dégradé très dégradé		<b>Entrée Permanence Sortie Permanence</b> Inconnu   S-I-P-In   Inconnu   S-I-P-In Mer/Océan   S-I-P-In   Mer/Océan   S-I-P-In Cours d'eau   S-I-P-In   Cours d'eau   S-I-P-In Canaux/fossés   S-I-P-In   Canaux/fossés   S-I-P-In Sources   S-I-P-In   Sources   S-I-P-In Nappes   S-I-P-In   Nappes   S-I-P-In Plans d'eau   S-I-P-In   Plans d'eau   S-I-P-In Eaux de crues   S-I-P-In   Eaux de crues   S-I-P-In Pompages   S-I-P-In   Pompages   S-I-P-In Ruissellement   S-I-P-In   Evaporation   S-I-P-In Précipitations   S-I-P-In   Autres   S-I-P-In Autres   S-I-P-In	
		<b>Connexion au réseau hydrographique</b> Traversée   Entrée et Sortie   Entrée   Sortie   Passe à côté   Aucune connexion		<b>Validation</b> Zone humide Zone non humide	
		<b>Atteinte(s)</b> Assèchement, drainage Atterrissement, envasement Création de plans d'eau		<b>Impact</b> Fort-Moyen-Faible Fort-Moyen-Faible Fort-Moyen-Faible	
		<b>Gestion actuelle</b> <b>Agriculture</b> Déchets Pâturage Fauche Epandage - amendement Culture Prairie semée Autres <b>Sylviculture</b> Fauche strate herbacée Fertilisation <b>Autres</b> Inconnu Débroussaillage Gestion hydrauliques Autres Aucune		<b>Gestion actuelle</b> Déchets Enrichissement, fermeture du milieu Fertilisation, amendement, phytosanitaire Modification du cours d'eau, canalisation Présence d'espèces invasives Remblais Suppression de haies, talus et bosquets Surfertilisation Urbanisation Eutrophisation Populiculture intensive ou enrésinement Surpâturage Mise en culture, travaux du sol Autres Aucune	

Chaque zone humide identifiée fait également l'objet d'une photographie (parcelle et sondage pédologique) permettant de la justifier, auprès des acteurs locaux et des instances SAGE.

A contrario, les zones de pré-localisation, non reconnues comme zones humides sur le terrain, sont également justifiées.



## La cartographie et le traitement des données des zones humides

L'ensemble des données de l'inventaire de terrain sont enregistrées dans le logiciel Gwern, combinant une base de données et la localisation des zones sous SIG (Système d'informations géographique).

Le logiciel Gwern est un logiciel gratuit, développé par le Forum des Marais Atlantiques, permettant la visualisation simultanée et dynamique de la cartographie et des données attributaires.

La cartographie des zones humides est réalisée sous SIG (Système d'information géographique), sur la base des orthophotos (google satellite) de 2022 et du cadastre communal.

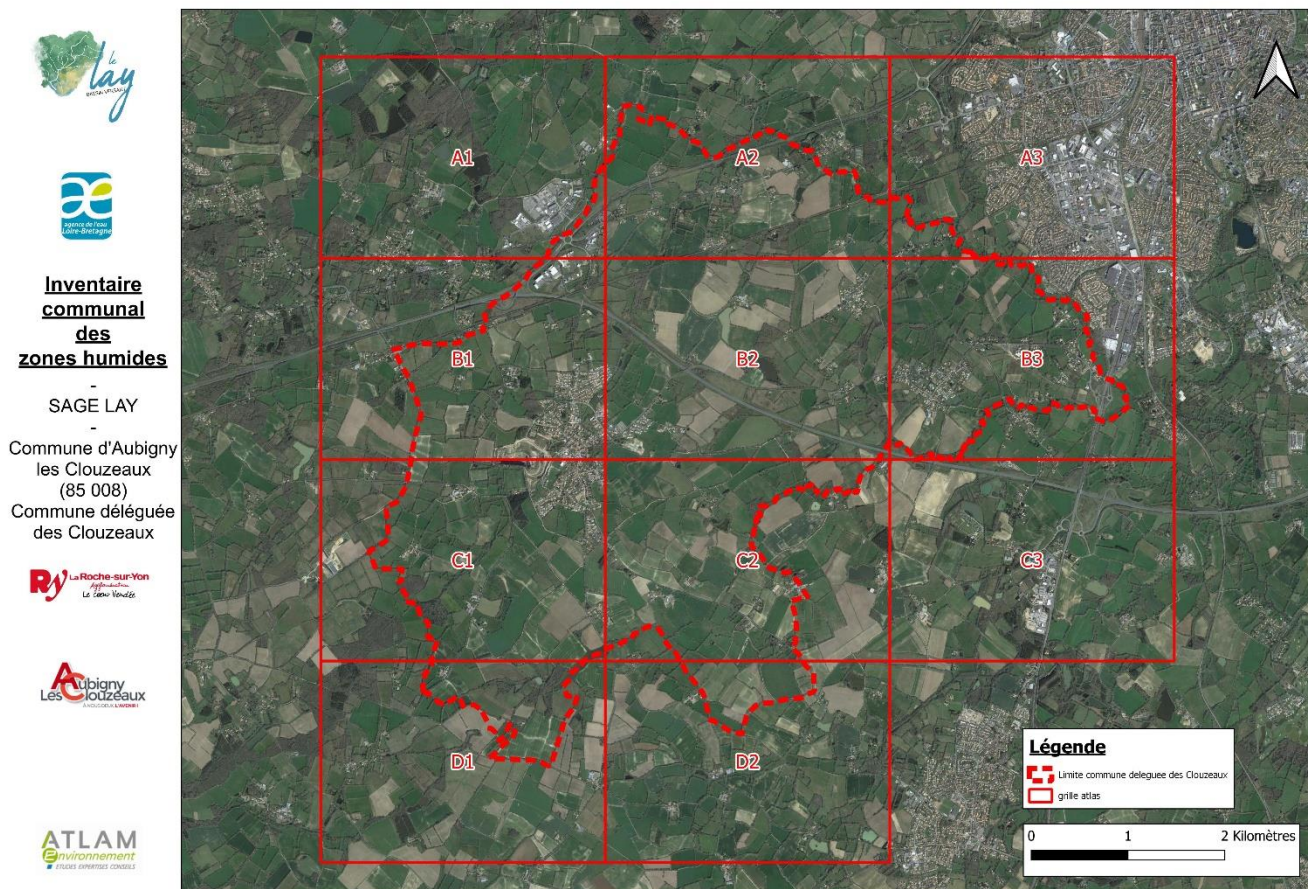
Sur la cartographie des zones humides, figurent en complément :

- Le réseau hydrographique correspondant aux cours d'eau (IGN) ainsi qu'aux autres émissaires hydrauliques en lien avec les zones humides
- Les éléments ponctuels, tels que les sources, plans d'eau...

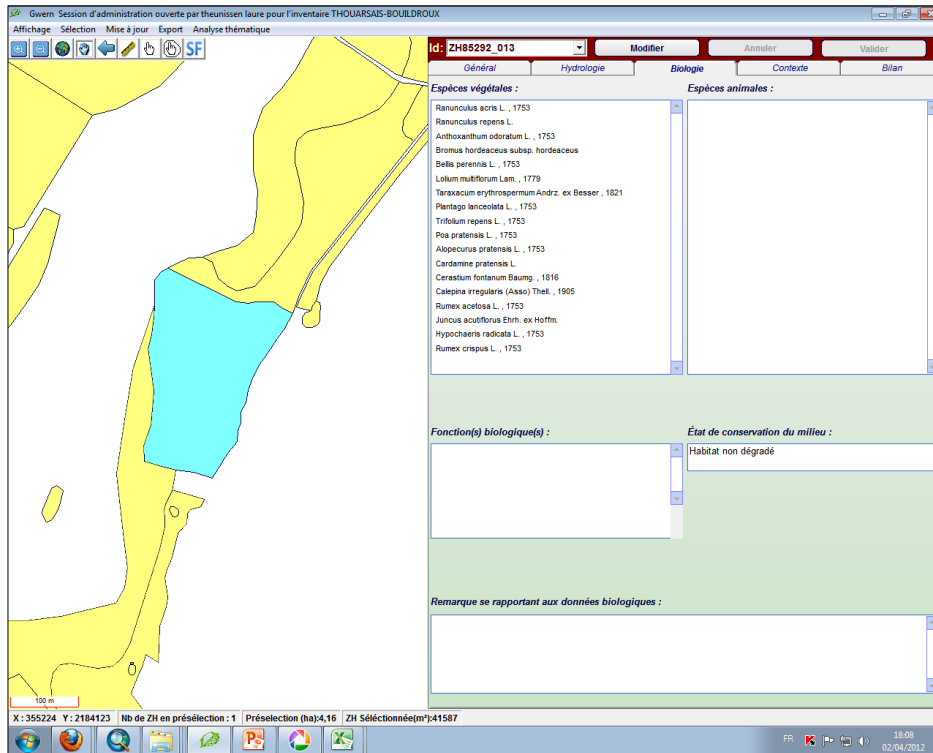
L'inventaire est présenté sous la forme de :

- Un atlas cartographique établi au 1/7 000
- Un plan d'ensemble établi au 1/10 000

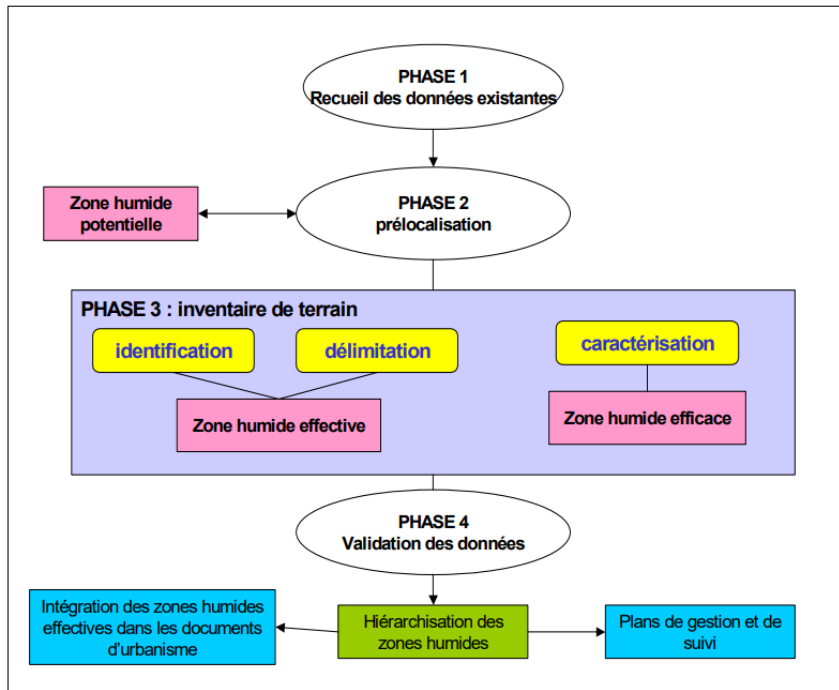
### PLANCHES DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE



### EXEMPLE DE FICHE GWERN



### SYNTHESE DE LA DEMARCHE D'IDENTIFICATION DES ZONES HUMIDES



Source : Cahier des charges pour l'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Lay" Etapes de l'inventaire PEE, d'après le Guide méthodologique d'inventaire et de caractérisation des zones humides, Forum des Marais Atlantiques, 2008

## 5 – LES RESULTATS DE L'INVENTAIRE

### 5.1 – La carte de l'inventaire des zones humides

Les résultats de l'inventaire de terrain, tels que présentés, puis complétés à l'issue des de la présentation au groupe de suivi communal, ont permis d'établir la cartographie de l'inventaire de la commune.

La carte qui en résulte fait ressortir :

- Les zones humides identifiées.  
Au nombre de 235 entités, celles-ci représentent une surface totale de **582 ha**, soit environ 22% de la surface du territoire communal (2 650 ha).
- Les plans d'eau, au nombre de 241
- Le réseau hydrographique tel que figurant à l'IGN ainsi que le réseau complémentaire en lien avec les zones humides identifiées (inventaire non exhaustif).
- Les zones non prospectées : parcelles bâties.

Toutes les zones humides identifiées se localisent en bordure des émissaires hydrauliques, en lien avec les vallées ou les têtes d'écoulements.

Généralement les zones humides s'étendent sur une bande relativement large, en raison d'une topographie souvent peu marquée.

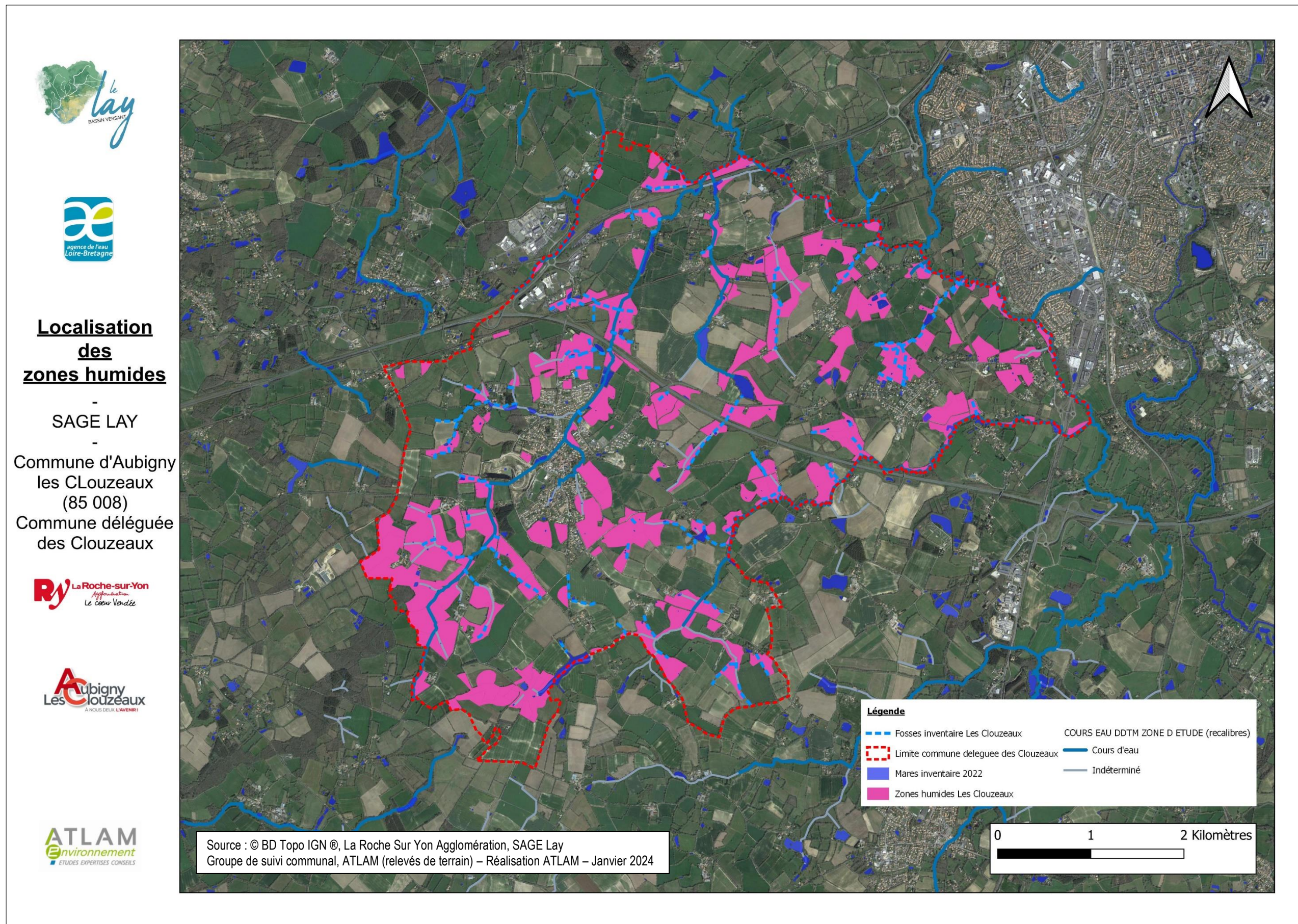
Les zones humides se retrouvent sur l'ensemble du territoire communal, mais avec une plus forte proportion sur le sous-bassin du ruisseau de la Tinouze.

Les secteurs ayant fait l'objet de travaux hydrauliques d'assainissement (fossés) dans le cadre d'opérations d'aménagement peuvent rester hydromorphes, mais avec des traces apparaissant au-delà des seuils réglementaires (au-delà de 25 cm de profondeur).

Ce constat montre l'intérêt d'un repérage des zones humides, par inventaire de terrain, permettant de les délimiter au mieux et en prenant en compte l'ensemble des paramètres de reconnaissance.



### CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES





## 5.2 - La typologie des zones humides

### La typologie SDAGE

La typologie SDAGE, applicable pour le SAGE, comporte sept types majeurs de zones humides, dont cinq correspondent au contexte d'eau douce, eux-mêmes divisés en 9 types :

- Bordures de cours d'eau,
- Plaines alluviales,
- Zones humides de bas fonds en tête de bassin,
- Régions d'étang,
- Bordures de plans d'eau (lacs, étangs,...),
- Marais et landes humides de plaines et plateaux,
- Zones humides ponctuelles,
- Marais aménagés à vocation agricole,
- Zones humides artificielles.

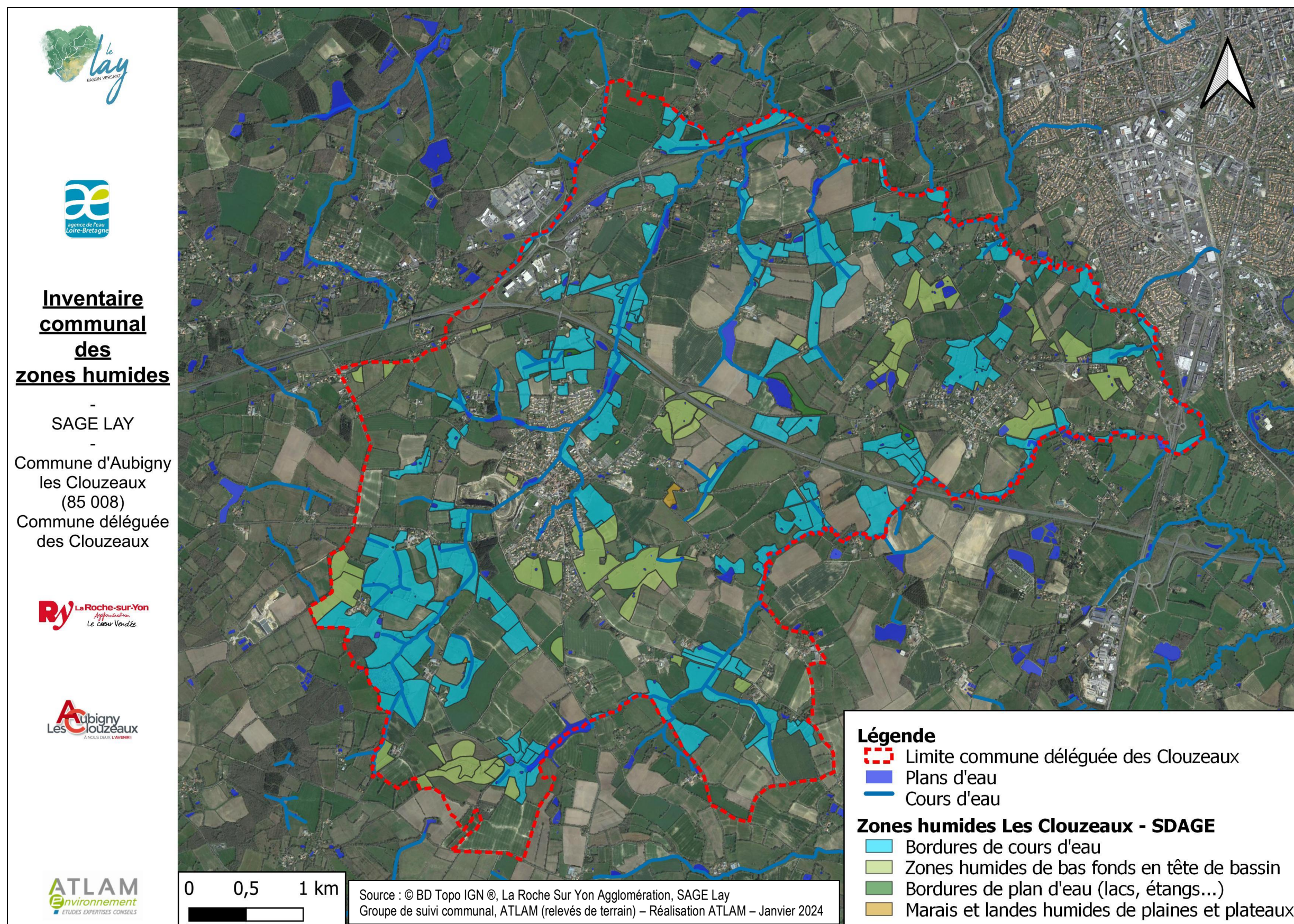
En référence à cette typologie, les 582 ha de zones humides recensés sur la commune (carte page suivante) se répartissent de la manière suivante :

- Bordures de cours d'eau : 4,27 km<sup>2</sup>
- Bordures de plans d'eau (lacs, étangs, ...) : 6,29 ha
- Zones humides de bas fond en tête de bassin : 1,47 km<sup>2</sup>
- Marais et landes humides de plaines et plateaux : 1,83 ha





CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES SELON LA TYPOLOGIE SDAGE



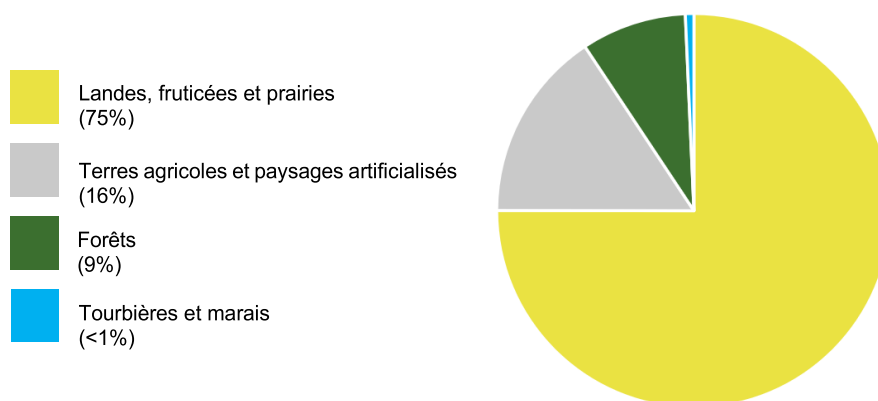




Suivant cette typologie, les zones humides identifiées sur la commune déléguée des Clouzeaux, ainsi que les milieux aquatiques (plans d'eau considérés comme zones non humides) ont pu être classés, de la manière suivante :

Dénomination des habitats	Surface (ha)
<b>3 Landes, fruticées et prairies (prairies pâturées, mégaphorbiaies, ...)</b>	<b>436.3</b>
<u>31.831</u> Ronciers	1.5
<u>37.1</u> Communautés à Reine des prés et communautés associées	1.7
<u>37.21</u> Prairies humides atlantiques et subatlantiques	34.1
<u>37.25</u> Prairies humides de transition à hautes herbes	2
<u>38.11</u> Pâturages continus	168
<u>38.12</u> Pâturages interrompus par des fossés	130
<u>38.13</u> Pâturages densément enherbés	21.7
<u>38.21</u> Prairies atlantiques à fourrages	77.3
<b>4 Forêts (Saulaies, frênaies, peupleraies, ...)</b>	<b>50.2</b>
<u>41.2</u> Chênaies-charmaies	28.4
<u>41.37</u> Frênaies sub-atlantiques	2.6
<u>41.51</u> Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux	1.6
<u>41.C2</u> Bois d' <i>Alnus glutinosa</i>	1.2
<u>41.H</u> Autres bois caducifoliés	9.9
<u>44.1</u> Formations riveraines de saules	4
<u>44.13</u> Forêts galeries de Saules blancs	2.2
<u>44.9</u> Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais	0.3
<b>5 Tourbières et marais (Végétation de ceinture des bords des eaux)</b>	<b>4.1</b>
<u>53.21</u> Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies)	4
<u>53.5</u> Jonchaies hautes	0.1
<b>8 Terres agricoles et paysages artificialisés (culture, potagers, ...)</b>	<b>91.38</b>
<u>82.1</u> Champs d'un seul tenant intensément cultivés	80.9
<u>83.3212</u> Autres plantations de Peupliers	4.3
<u>83.325</u> Autres plantations d'arbres feuillus	2.9
<u>85.32</u> Jardins potagers de subsistance	0.07
<u>85.4</u> Espaces internes au centre-ville	0.21
<u>87</u> Terrains en friche et terrains vagues	3

Proportions de recouvrement par les différents types d'habitats



Pour leur majorité, les zones humides rencontrées sur la commune correspondent à des prairies, qui peuvent présenter une végétation diversifiée et caractéristique de milieux humides (exemple : *Juncus effusus*, *Ranunculus repens*)

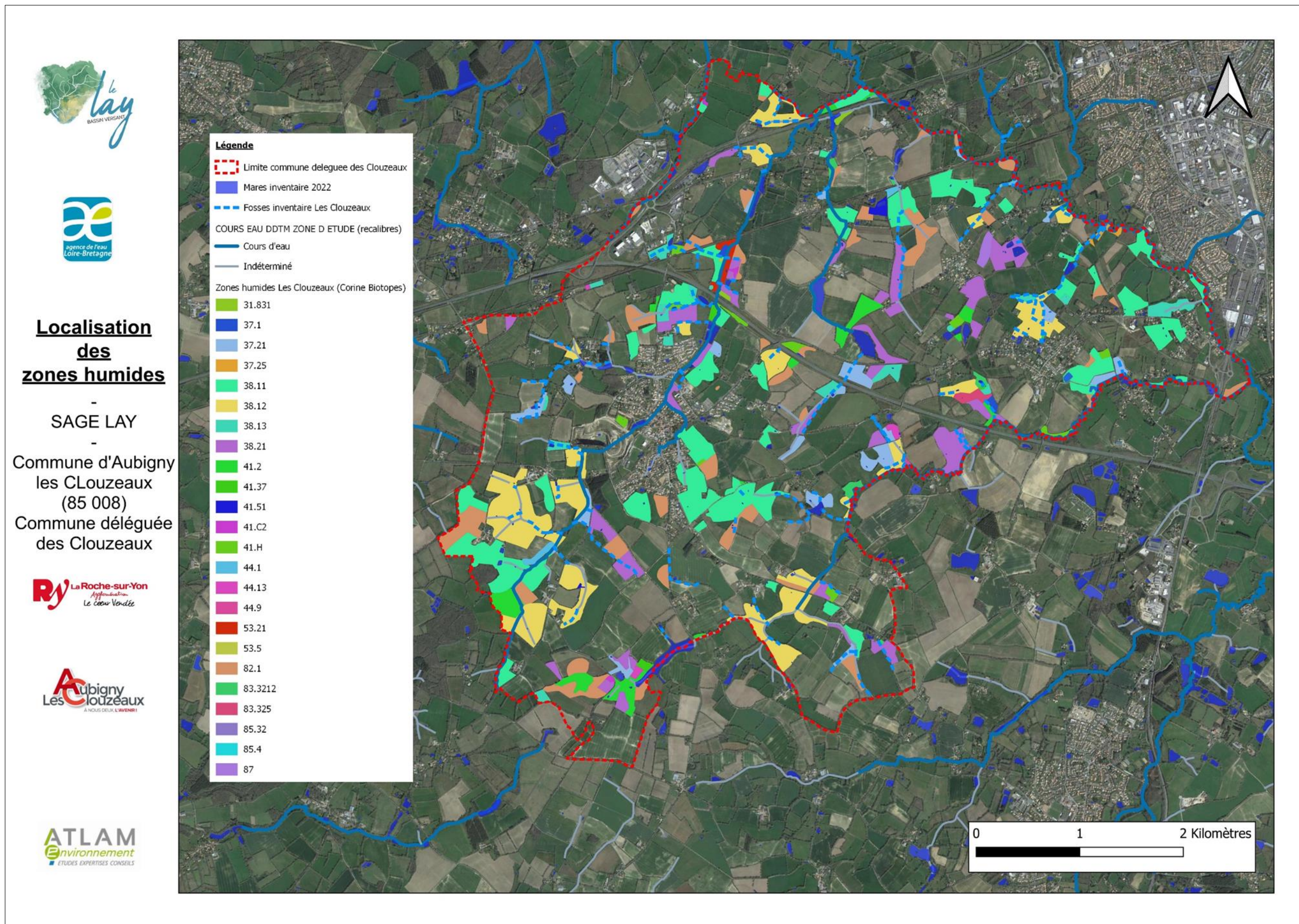
Liste de toutes les espèces indicatrices recensées :

*Alnus glutinosa*, *Bidens frondosa*, *Carex pendula*, *Cirsium palustre*, *Epilobium hirsutum*, *Juncus conglomeratus*, *Juncus effusus*, *Juncus inflexus*, *Lycopus europaeus*, *Lythrum salicaria*, *Mentha aquatica*, *Oenanthe crocata*, *Phragmites australis*, *Pulicaria dysenterica*, *Ranunculus repens*, *Salix atrocinerea*, *Solanum dulcamaria*.





CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES SELON LE CODE CORINE BIOTOPES











Bois d'*Alnus glutinosa* (41.C2)



Autres bois caducifoliés (41.H)



Formations riveraines de saules (44.1)



Peuplements de grandes Laïches (53.21)



Jonchaies hautes (53.5)



Champs d'un seul tenant intensément cultivés (82.1)



Autres plantations de Peupliers (83.3212)



Terrains en friche et terrains vagues (87)



## 5.3 – La qualité et les enjeux de préservation des zones humides

### La qualité et fonctions des zones humides

Les zones humides identifiées sur la commune présentent des caractéristiques et qualités variables :

- Les zones humides en culture, ayant perdu leur intérêt biologique (cultures intensives) conservent uniquement une fonctionnalité hydraulique, d'un point de vue quantitatif et qualitatif (dénitrification).
- Les zones humides boisées, peu nombreuses sur la commune et de taille très restreinte, peuvent présenter un potentiel biologique intéressant, notamment en raison de leur localisation à proximité de cours d'eau.
- Les zones humides en prairie présentent une double fonctionnalité, hydraulique et biologique, renforcée par leur situation en lien avec un émissaire hydraulique ou en tête d'écoulements. Ces fonctions sont d'autant plus importantes lorsqu'elles forment un complexe de grande surface, maintenu sous couvert prairial.  
De plus, ces zones humides constituent des corridors écologiques,

En conséquence, ces milieux doivent être préservés en tant que tel.

### Les enjeux d'inscription des zones humides dans le PLU

L'intégration des zones humides dans le document d'urbanisme constitue en conséquence une démarche indispensable à leur préservation, étant donné leurs fonctions et leurs intérêts à l'échelle de la commune et de l'ensemble du bassin versant.

Sur la commune déléguée des Clouzeaux, celles-ci se retrouvent pour certaines en lien direct avec les zones urbaines et les secteurs potentiellement urbanisables, induisant en conséquence une nécessaire réflexion sur la faisabilité d'un aménagement sur ces secteurs.

## 6 – LE BILAN DE L'INVENTAIRE

Comme précisé précédemment, le groupe de suivi communal s'est réuni à trois reprises, avec une bonne participation :

- 1<sup>ère</sup> réunion du 31 mai 2022 – Lancement
- 2<sup>ème</sup> réunion du 9 février 2023 - Restitution de l'inventaire
- 3<sup>ème</sup> réunion du 31 mai 2023 - Restitution définitive de l'inventaire.

Au cours de cette réunion il a été décidé en complément :

- La présentation des résultats de l'inventaire aux exploitants agricoles, le 12 juin 2023 (13 participants).
- La tenue de trois demi-journées de permanence à la mairie, les 3, 4 et 5 juillet 2023, afin de recevoir chaque exploitant pour échanger sur leurs problématiques propres.

Les membres du groupe de suivi communal ont participé activement aux réunions et ont apporté les éléments de leur connaissance.

En conséquence, les différents échanges ont permis d'approcher, puis affiner au mieux les résultats de l'inventaire.

Dans le cadre de la réunion de restitution de l'inventaire du 31 mai 2023, les membres du groupe de suivi communal ont jugé nécessaire de réfléchir au changement de vocation de certaines parcelles dans la révision du PLU, afin de limiter au maximum l'impact sur les zones humides.

Le groupe de suivi communal a bien compris et reconnu l'humidité des parcelles inscrites en zones humides. En revanche le classement en zones humides de certaines parcelles a soulevé des interrogations de la part des exploitants agricoles, quant aux contraintes réglementaires que cela pouvait apporter sur le mode d'exploitation. Ils ont été rassurés sur ce point.

En dernier lieu, les résultats de l'inventaire des zones humides seront présentés au conseil municipal, pour prise en compte.



## 7 – RESUME

### ⇒ Contexte de l'inventaire

La commune d'Aubigny-Les Clouzeaux s'inscrit dans le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Lay, approuvé par arrêté préfectoral du 4 mars 2011.

La commune est engagée depuis le 23 octobre 2019 dans une révision de son Plan Local d'Urbanisme afin de prévoir le développement de la commune et de permettre de lier le territoire issu de la fusion des deux communes, sous un même PLU.

Afin de respecter les dispositions du SAGE Lay, il convient d'effectuer un inventaire complet des zones humides présentes sur le territoire communal.

La commune d'Aubigny disposait déjà de cet inventaire, mais pas celle des Clouzeaux.

Les zones humides constituent des milieux à enjeux forts, par leurs fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques. Leur prise en compte ou protection est inscrite dans différentes lois ou directives.

### ⇒ Méthode de l'inventaire

Afin d'avoir un diagnostic cohérent sur l'ensemble de son périmètre, l'inventaire doit être réalisé selon la méthodologie définie par la CLE du SAGE, qui comprend :

- L'inventaire proprement dit, qui porte sur les zones humides, le réseau hydrographique, les plans d'eau, et qui se réalise en plusieurs étapes :
  - La pré-localisation / pré-inventaire (zones humides potentielles).
  - L'inventaire résultant des relevés de terrain (zones humides effectives).
  - La cartographie et la caractérisation des zones humides (base de données).
- La concertation locale, conduite avec un groupe de suivi communal, afin de :
  - Permettre une prise de conscience sur l'enjeu que représentent ces milieux et ainsi assurer leur protection.
  - Assurer une concertation et confronter les différents intérêts locaux.
  - Apporter les éléments de savoir local.
  - Valider les inventaires et les mesures de gestion qui pourraient être appliquées.
  - Faciliter l'appropriation de cette problématique, par le plus grand nombre.

### ⇒ Concertation

La mission d'inventaire, confiée par la commune au bureau d'études ATLAM, a été réalisée dans le cadre d'une concertation.

Le groupe de suivi communal constitué par la commune dans ce cadre, s'est réuni à trois reprises :

- 1<sup>ère</sup> réunion du 31 mai 2022 – Lancement
- 2<sup>ème</sup> réunion du 9 février 2023 - Restitution de l'inventaire
- 3<sup>ème</sup> réunion du 31 mai 2023 - Restitution définitive de l'inventaire.

Les résultats de l'inventaire a également été présenté aux exploitants agricoles, dans le cadre d'une réunion de présentation et 3 demi-journées de permanences en mairie.

### ⇒ Résultats de l'inventaire des zones humides

Les résultats de l'inventaire, réalisé conformément à la méthodologie définie par la CLE du SAGE, ainsi qu'aux critères de définition des zones humides de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009, font ressortir que :

- Les zones humides identifiées, au nombre de 235 entités, représentent une surface totale de **582 ha**, soit environ 22% de la surface du territoire communal (2 650 ha).
- Toutes les zones humides identifiées se localisent en bordure des émissaires hydrauliques, en lien avec les vallées ou les têtes d'écoulements.
- Les zones humides identifiées correspondent pour leur grande majorité à des prairies (75%).

L'inventaire des zones humides identifie en complément :

- Les plans d'eau, au nombre de 241
- Le réseau hydrographique tel que figurant à l'IGN ainsi que le réseau complémentaire en lien avec les zones humides identifiées (inventaire non exhaustif).

L'intégration totale des zones humides, dans le document d'urbanisme, amène la commune à préserver au mieux ces milieux et à modifier la réflexion engagée pour la définition des zones urbanisables, de façon à éviter au maximum les impacts sur les zones humides.



# Annexes

-----

## Comptes rendus des réunions du groupe de de suivi communal